REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECOLOGIE ET DES FORETS

BNC REDD+
Bureau National de Coordination REDD+
MADAGASCAR

RAPPORT D'ETUDE

Elaboration et mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes

(Rapport final)

Date de validation : Août 2017

biotope Madagasikara

geo systems

Tables des matières

INTRODUCTION 5
1.1 Rappel du contexte 5
1.2 Rappel des objectifs et résultats attendus du mandat 5
1.2.1 Objectifs 5
1.2.2 Résultats attendus 6
1.3 Objectifs du SIS 6
1.4 Fonctions du SIS 6
2 PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU SIS 7
3 LE CADRE CONCEPTUEL DU SIS 9
3.1 Démarche de mise en place 9
3.2 Les principaux elements du cadre conceptuel 9
4 L'ETAT ZERO 16
4.1 Méthodologie 16
5 LE PROTOCOLE DE SUIVI 28
5.1 Objet du protocole 28
(iii) La procédure de suivi 31
6 LE SYSTME DE GESTION DE LA BASE DE DONNEES SIS .....
6.1 Schéma global du SIS REDD+ 32
La base de données 32
6.2 La base de données 32

La structure des données 33

Dictionnaire des données 35

Le système de gestion (SGBD) 38

Les technologies utilisées 38

Fonctionnement de l'interface Web 38

Les administrs 38

7 CONTRAINTES RENCONTREES 40

8 RECOMMANDATIONS 40

9 CONCLUSIONS 41

10 ANNEXES 43

10.1 ANNEXE : CADRE CONCEPTUEL DU SIS 44

11 ANNEXE 2 : METHODE DE SUIVI PAR INDICATEUR 60

11.1 CAS DU PROJET MAKIRA 61

Liste des tableaux

Tableau 1:Elements de cadre conceptuel du SIS 10
Tableau 2: Etato zéro au niveau des 2 projets REDD+ 16
Tableau 3: Procédure de collecte de données 28

Liste des figures

Figure 1: Schéma oraganisationnel du SIS .....
Figure 2: Structure du SGBD 32
Figure 3: Modèle conceptuel de données 33
Figure 4: Modèle logique des donnés (Les tables) 35

ACRONYMES

BNCR	Bureau National de Coordination REDD+
BRCR	Bureau Régional de Coordination REDD+
COAP	Codes des Aires Protégées
COPIL	Comité de Pilotage
CLIP	Consentement Libre Informé au Préalable
CNUCC	Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique
FCPF	Fond de Partenariat pour le Carbone Forestier
GPR	Grand Projet REDD+
GTS	Groupe Technique de Suvegarde
MEEF	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONE	Office Nationale pour l'Environnement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAT	Personnel d'Appui Technique
PCD	Plan Communal de Developpement
PTA	Plan de Travail Annuel
PND	Plan National de Développement
PFN	Plateforme nationale
PFR	Plateforme Régionale
PNLCC	Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique
PCI	Principe Critère Indicateur
PV	Procès-verbal
PEDD	Programme Environnemental pour le Développement Durable
PDD	Projet Document Design
RAT	Rapport Annuel de Travail
REDD	Réduction des émissions par la Dégradation et Déforestation
SAC	Schéma d'Aménagement Communal
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SN	Stratégie Nationale
SLC	Structure de Concertation Locale
SGBD	Système de gestion de Base de données
SIS	Système d'Information sur le Sauvegarde
DINA	Une sorte de convention sociale établie dans un ressort territorial (Fokontany ou Commune ou Région

INTRODUCTION

1.1 Rappel du contexte

A l'issu de la conférence de Cancun en 2010, les pays signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se sont convenus de sept (07) garanties, lesquelles sont requises et soutenues pour les activités REDD+ (Décision 1 / CP.16 Annexe 1 Paragraphe 2). Ces garanties sont denommées « Garanties de Cancun ». A la suite des conférences des parties à Durban en 2011 et à Varsovie en 2013, il a été convenu que les pays mettant en œuvre des activités REDD+ doivent fournir un résumé des informations sur la façon dont toutes les garanties ont été prises en compte et respectées (Décision 12 / CP.17) au niveau de la CNUCC tous les 4 ans. En effet, il a été convenu en marge de cette la conférence de Varsovie, l'élaboration de (i) la stratégie national ou plan d'action REDD+ , (ii) niveau d'emission de référence, (iii) le système national de surveillance des forêts et (iv) la système d'information sur les garanties (SIS).

Le SIS a pour objectif de suivre le respect des sauvegardes tout au long de la conception et de la mise en œuvre des activités REDD+, c'est-à-dire :

- De suivre le respect de bonne gouvernance (transparence, participation, respect des droits …)
- De suivre les risques et avantages générées par les activités REDD+, et
- De suivre les impacts de ces activités sur les communautés locales et les autres parties prenantes, ainsi que sur la biodiversité et les services écosystémiques

Par ailleurs, à la suite de la soumission auprès du FCPF d'un document R-PP en 2015, Madagascar a reçu un financement pour la réalisation des activités y prévues, en vue d'élaborer la stratégie nationale REDD+.

Au stade actuel, le Bureau National de Coordination REDD+ souhaite élaborer et mettre en place un système d'information sur les sauvegardes et collecter les données pour l'état zéro.

Le cabinet Geosystems & Developpement associé à Biotope est mandaté par le Bureau National de Coordination REDD+ pour réaliser cette mission.

La démarche de mise en œuvre de ce mandat comprend essentiellement la mise en place du cadre du SIS, notamment les indicateurs, la collecte des données sur terrain, l'établissement d'un état zéro et l'élaboration d'un protocole de suivi. Actuellement, le protocole de suivi est déjà disponible et validé par le BNCR, le présent rapport final fourni donc la synthèse des activités réalisées dans le cadre de la mise en place du SIS.

1.2 Rappel des objectifs et résultats attendus du mandat

1.2.1 Objectifs

L'objectif principal adressé à ce mandat est « de disposer d'un système d'informations fonctionnel sur les sauvegardes environnementales et sociales du programme REDD+ ». Cet objectif principal est decomposé en objectifs spécifiques dont ci après :

- Disposer de l'état zéro sur le respect des sauvegardes des situations environnementales dont, une interprétation des sauvegardes de Cancun dans le contexte de Madagascar, tenant compte des risques et opportunités des stratégies potentielles REDD+;

- Disposer d'un protocole de suivi de sauvegarde environnementale et sociale du programme REDD+;

- Disposer d'un manuel de gestion des bases des données et du suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du programme REDD+ ;

- Assurer que les résultats sont valables et crédibles à travers un processus de validation par les parties prenantes ;

- Assurer le renforcement de capacité des gestionnaires de base de données relatives à la sauvegarde environnementale et sociale.

1.2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus suivants sont prévus à l'issu de la mission :

- L'état zéro sur le respect des sauvegardes environnementales et sociales avec une interprétation des sauvegardes de Cancún dans le contexte de Madagascar est acquis, tenant compte des risques et opportunités des stratégies potentielles REDD+;

- Le protocole de suivi de sauvegardes environnementales et sociales du programme REDD+ est disponible auprès du BNC REDD +;

- Le manuel de gestion des bases des données et du suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du programme REDD+ est disponible auprès du BNC REDD+;

- Les résultats sont valables et crédibles à travers un processus validé par les parties prenantes ;

- La capacité des gestionnaires de base de données relatives aux sauvegardes environnementales et sociales de la REDD+ est renforcée.

1.3 Objectifs du SIS

Les objectifs adressés au SIS dans le contexte de Madagascar se rapportent aux points suivants :

- Informations sommaires sur les garanties de Cancun pour CCNUCC,
- Garanties spécifiques des donateurs et déclarations exigées pour les organismes de financement,
- Suivi participatif des garanties spécifiques du pays pour les acteurs nationaux et locaux,
- Suivi de l'efficacité et de l'efficience des garanties pour le gestionnaire de la Stratégie Nationale REDD+

Le BNC est le gestionnaire de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ à Madagascar.

1.4 Fonctions du SIS

Le SIS est l'outil qui permettra d'établir les résumés des informations liées aux activités REDD+ que Madagascr doit transmettre regulièrement au niveau de la CNUCC. De ce fait, il est important que le SIS soit capable de fournir tous les éléments nécessaires pour pouvoir établir ces résumés. Ci après sont donc les différentes fonctions du SIS :

- Compilation et gestion de l'information
- Analyse et interprétation de l'information
- Contrôle de la qualité et assurance-qualité de l'information
- Diffusion et utilisation de l'information

2 PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU SIS

Le processus de mise en place du SIS comprend essentiellement trois étapes principales, dont notamment :

- La mise en place du cadre conceptuel du SIS
- L'établissement d'un état zéro de la situation à Madagascar
- L'élaboration du protocole de suivi
- L'élaboration d'un système de gestion de la base de données SIS

On developpe ci après chaque étape supra :

(i) Mise en place du cadre conceptuel du SIS

Comme convenu entre les pays signataires de la Convention des Nations Unies sur le Changement Climatique lors des conférences des parties, le SIS doit s'appuyer sur les sept (7) garanties de Cancun. Cet outil est indispensable pour obténir les informations qui permettront d'apprécier la prise en considération de ces garanties dans les pays mettant en oeuvre des activités REDD+.

En effet chaque pays à son tour de contextualiser ces garanties et d'en sortir les indicateurs appropriés permettant de mesurer le niveau de sa prise en considération. De ce fait, la première étape pour la mise en place du cadre conceptuel est de traduire les sept garanties en « principe ».Ensuite, les principes sont traduits en « critère » et les indicateurs sont définis à partir de ces critères constituant ainsi le cadre conceptuel du SIS. Dans le cadre de ce mandat, la définition des principes et les critères a étassuré par l'Office National pou l'Environnement (ONE) à Madagascar. Quant aux indicateurs, l'identification a été réalisée par le consortium Geosystems&Developpement/Biotope.

(ii) Etabissement d'un état zéro de la situation à Madagascar

L'objectif par rappport à l'établissement d'un état zéro est d'avoir une référence pour pouvoir mesurer le degré de prise en consideration des garanties de Cancun. L'idée est de renseigner tous les indicateurs du SIS à l'instant t_o, c'est-à-dire en début de l'opérationnalisation du SIS. Cette situation sert de référence pour mesurer le degré de prise en considération des garanties. Il est à signaler qu'il existe actuellement à Madagascarseuls 03 projets REDD+ dont notamment, le projet Makira, le projet Corridon Ankeniheny Zahamena (CAZ) et le projet Corridof Fandriana Vondrozo (COFAV). Seuls 2 projets parmi les 3 se trouvent dans la zone d'intervention du BNCR, notamment le projet Makira et le projet CAZ. L'établissement de l'état zéro a été donc réalisé au niveau de ces deux projets.

Pour ce faire, le consultant a procédé à la collecte des informations au niveau de chaque projet. Une fois que toutes les données ont été recueillies, on a passé au traitement, notamment la consolidation selon la structure des indicateurs.

(iii) Elaboration du protocole de suivi

Le protocole de suivi fourni principalement les elements qui permettront d'assurer une bonne fonctionnalité du SIS, entre autres, la procédure de collecte des données, le mode de traitement des données recoltées, la charte de résponsabilité de chaque entité, le schéma organisationnel et institutionnel du SIS. Le protocole de suivi a été etabli sur la base des indicateurs SIS, validés par le BNCR.

(iv) Elaboration d'un Système de gestion de la base de données SIS

Il s'agit d'un système de gestion de base de données informatique que le consultant developpe pour gérer toutes les informations liées au SIS. La base de données gère principalement les informations qui renseignent les indicateurs du SIS. Cet outi peut faire l'agrégation des données selon le niveau géographique (region, district, commune) ou selon les principes/ critères ou selon la catégorie des indicateurs.

Les fonctions de système de gestion de base de données sont essentiellement le/la :

- Stockage des informations liées au SIS
- Mise à jour/modification des informations
- Consultation des informations
- Analyse des informations (requête)

Une fois que le système est validé par le BNCR, le consultant a dispensé une formation aux utilisateurs au niveau du BNCR. Un manuel d'utilisation de cet outil a été élaboré pour faciliter la manipulation par les utilisateurs

3 LE CADRE CONCEPTUEL DU SIS

3.1 Démarche de mise en place

La demarche de mise en place du cadre conceptuel comprend principalement (i) la définition des principes à partir des garanties de Cancun, (ii) la définition des critères à partir des principes et (ii) l'identification des indicateurs sur la base des critères définis.

Pour ce faire, l'équipe du consultant a fait une proposition, laquelle a até soumis au BNCR pour validation. Le BNCR a emis leurs commentaires d'amélioration que le consultant a pris en considération pour sortir la version avant finale, validé par le BNCR. Après la validatin du BNCR, les résultats ont été restitués au niveau du Groupe Technique de Sauvegarde (GTS) pour commentaire. Le consultant a procédé à son tour à l'intégration des commentaires du GTS avant de sortir la version finale.

3.2 Les principaux elements du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel du SIS est constitué de (i) principes, (ii) critères et (iii) indictaurers. Suite à la réfléxion pilotée par l'ONE, il a été identifié 7 principes et 23 critères. Sur la base des critères identifiés, le consortium Geosystems&Developpement/Biotope a définis les indicateurs. Des indicateurs standars ont été definis pour chaque critère, c'est-à-dire des indicateurs qui renseignent qui répondent aux critères, mais qui ne prennent pas en considération les spécificités de chaque projet REDD+. Selon la stratégie nationale REDD+ qui est cours d'élaboration, il y aura quelque type de projet REDD+, notamment les projets interrégionaux (grand projet) et les projets communaux ou intercommunaux ayant respectvement leurs spécificités. Il s'avère donc indispensable de concevoir des indicateurs adaptés à chaque type de projet. Les indicateurs standards ont été ainsi réajustés pour s'adapter à chaque spécificité de projet. En effet, on a identifié trois type d'indicateur à partir des indicateurs standards, notamment (i) les indicateurs se rapportant à la stratégie nationale REDD+, (ii) les indicateurs pour les grands projets REDD+ et (iii) les indicateurs pour les projets communaux et intercommunaux. On presente dans le tableau suivant la la coherence logique entre les garanties de Cancun, les principes, les critères et les indicateurs standards. Le tableau contenant les indicateurs par type de projet est presenté en annexe

Tableau 1:Elements de cadre conceptuel du SIS

Libelle	Contenus	
Sauvegardes de Cancun (a)	**Nécessité de veiller à ce que les activités viennent en complément des objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ou soient compatibles avec ces objectifs;**	
Principe a	Les activités REDD+ sont cohérentes avec les programmes forestiers nationaux, complètent les objectifs de la politique forestière, tiennent compte des dina, des législations nationales et des conventions et accords internationaux et contribuent au développement durable au sens large	
	Critère	**Indicateur standard**
	a1 : Se conformer aux dina, aux instruments légaux communaux et régionaux et aux lois nationales et internationales applicables, ainsi qu'aux traités, aux conventions et aux instruments internationaux ratifiés ou adoptés par le pays	**IA11 :** Document justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux au niveau communal, régional (attestation de conformité avec les dina, PCD, SAC) et national **IA12** : Document justifiant la conformité de la mise en œuvre delà stratégie nationale REDD+ avec les engagements internationaux.
	a2 : Assurer la cohérence avec, et la contribution aux objectifs nationaux de politique climatique, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation	**IA21** : Document/preuve préparé par BNCR, vérifié par BNCC validé et délivré par MEEF justifiant la cohérence des activités REDD+ avec la politique nationale en matière de changement climatique
	a3 : Assurer la cohérence avec, et la contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement durable, y compris les stratégies et plans des autres secteurs, ainsi que les référentiels régionaux de développement.	**IA31** : Document délivré par l'organisme compétent justifiant la cohérence des activités REDD+ avec les stratégies nationales de réduction de pauvreté (PND, PEDD, SNAT)
	a4 : Assurer la cohérence avec, et la contribution aux politiques de préservation de la biodiversité nationale, aux autres objectifs de politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles, aux programmes forestiers nationaux et aux engagements internationaux à la stratégie national REDD+.	**IA41** : Document justifiant la cohérence des activités dans le cadre du projet REDD+ avec la stratégie nationale de préservation de la biodiversité, politique environnementale (Polfor, Pnae, PEDD, COAP, Stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité)
Sauvegardes de Cancun (b)	**Structures nationales transparentes et efficaces de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationales;**	
Principe b	La stratégie nationale REDD+ contribue à la transparence et à l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationale.	

Libelle	Contenus	
	Critère	**Indicateur standard**
	Critère **B1** : Assurer l'intégrité, la transparence et la redevabilité dans la gestion des fonds et des financements de la stratégie REDD+	**IB11 :** Document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+ **IB12** : Manuel des procédures financières et administratives claire et validé par l'entité compétente pour chaque projet REDD+
	B2 : Assurer la transparence et l'accès à toutes les informations relatives à la REDD+, notamment la diffusion effective auprès du public en vue de promouvoir une conscientisation générale et la bonne gouvernance.	**IB21 :** Disponibilité des informations sur les activités REDD+ pour le public
	B3 : Promouvoir la coordination, la culture de résultats, et la coopération entre les secteurs pour la bonne gouvernance du secteur forestier et celle d'autres secteurs pertinents.	**IB31** : Document prouvant l'opérationnalité des plateformes REDD+ (national, régional) et SLC au niveau local, et preuve de participation des différents Ministères en charge de :Forêts, Eau, Agriculture et Elevage, Pêche,Energie Hydrocarbures, Mines, Aménagement du territoire, Finances,Décentralisation Justice, Gendarmerie 02 Représentants des - organismes nationaux œuvrant dans la protection de l'environnement - des fédérations des communautés de base - du secteur privé - des Partenaires Techniques Internationaux - des Partenaires Financiers - des régions - des universités et organismes de recherche
Sauvegardes de Cancun (C)	**Respect des connaissances et des droits des peuples autochtones et des membres des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des situations et législations nationales, et en notant que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones;**	

Libelle	Contenus	
Principe c	La stratégie REDD+ reconnaît et respecte les connaissances et les droits aux terres et aux ressources des communautés locales	
	Critère	**Indicateur standard**
C1 : Identifier les différents détenteurs des droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres et aux ressources liées aux activités REDD+		**IC111**: Base de données/Carte des ayants droits dans les zones concernées par les activités REDD+
C2 : Identifier et respecter les connaissances traditionnelles et le patrimoine et les pratiques culturels.		**IC21** : Recueil des connaissances traditionnelles, des traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+ **IC22** : Structure de dialogue au niveau local permettant de se concerter avec les représentants de communautés (choisis par les communautés concernées, par exemple : Tangalamena) sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels **IC23** :Preuve d'obtention de consentement libre et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Représentativité des parties prenantes engagées dans le processus de formalisation du CLIP.
C3 : Veiller à ce qu'il n'y ait aucune réinstallation involontaire ni de restriction à l'accès aux ressources suite aux activités REDD+		**IC31 :** Base de données et cartes des Personnes Affectées par le Projet (PAP) avec risque de réinstallation involontaire et restriction d'accès aux ressources naturelles I**C32** : Liste des projets avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources **IC33 :** Plans de réinstallation approuvés. Procédures de réinstallation et de compensation des personnes affectées systématiquement appliquées

Libelle	Contenus
C4 : Obtenir le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des communautés locales pour toute activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources, ainsi que respecter et défendre la décision prise.	**IC41** : Existence d'un Manuel et/ou de directives nationales en matière d'obtention du CLIP pour les activités REDD+ **IC42** :Accord écrit entre le responsable d'un projet REDD+ et les communautés locales se portant sur le consentement de ces dernières pour la mise en œuvre de chaque activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources en conformité avec le standard national (chaque activité et chaque changement des activités avec incidence sur les droits doivent faire l'objet d'un accord)
Sauvegardes de Cancun (D)	**Participation intégrale et effective des parties prenantes concernées, en particulier des peuples autochtones et des communautés locales**
Principe D	Toutes les parties prenantes en particulier les communautés locales participent pleinement et efficacement aux activités REDD+
Critère	**Indicateur standard**
D1 : Assurer la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes qui veulent s'impliquer dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+ à travers une participation culturelle appropriée et efficace, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables.	**ID11 :** Liste des parties prenantes pour chaque étape du processus des activités REDD+ **ID12** : Plan de participation spécifiant les méthodes et les activités pour assurer la participation effective de chaque groupe de partie prenante identifiée **ID13 :** Preuves documentées (fiche de présence) des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+
D2 :S'assurer que les parties prenantes disposent des informations suffisantes, fournies d'une manière culturellement appropriée et à temps concernant la REDD+, ainsi que la capacité à participer pleinement et effectivement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie REDD+.	**ID211 :** Stratégie/Plan de communication prenant en considération les différentes cultures de tous les groupes de parties prenantes identifies' **ID212** : Pourcentage des informations partagées reçues par les parties prenantes, Niveau de compréhension des parties prenantes des informations partagées
D3 : Assurer la responsabilité et la légitimité de tous les organes qui représentent les parties prenantes	**ID31** : Preuve écrite justifiant la légitimité des représentants des membres de la plateforme REDD+
D4 : Promouvoir et renforcer l'approche genre et l'autonomisation des femmes.	**ID41 :** Cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les activités REDD+ **ID42** : Liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant

Libelle	Contenus
	l'autonomisation des femmes
D6 : Traiter fficacement les réclamations et les disputes liées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie REDD+, y compris les disputes liées au programme concernant les droits aux terres et aux ressources.	**D611** : Mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel **ID612** : Document /base de données contenant les informations relatives aux plaintes **ID63** : Proportion des plaintes traitées par rapport aux plaintes enregistrées
Sauvegardes de Cancun (E)	**Mesures qui soient compatibles avec la préservation des forêts naturelles et de la diversité biologique, en veillant à ce que les activités REDD+ ne se prêtent pas à une conversion des forêts naturelles mais incitent plutôt à protéger et à conserver ces forêts et les services rendus par leurs écosystèmes, ainsi qu'à renforcer d'autres avantages sociaux et environnementaux**
Principe E	La stratégie REDD+ protège les forêts naturelles contre la dégradation ou leur conversion, accroît les avantages qu'offre la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, et améliore la sécurité des moyens de subsistance et le bien-être à long terme des communautés locales en accordant une attention spéciale aux femmes et aux personnes les plus vulnérables
Critère	**Indicateur standard**
E1 : Veiller à ce que les activités de la REDD+ ne provoquent pas la conversion des forêts naturelles en d'autres utilisations des terres, y compris les plantations forestières, et faire de la réduction de leur conversion une priorité de la REDD+.	**IE11** : Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+
E2 : Minimiser la dégradation des forêts naturelles et faire de la réduction de leur dégradation une priorité de la REDD+	**IE21 :** Existence d'activités REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts
E3 : Veiller à ce que la planification de l'utilisation des terres et les activités REDD+ tienne explicitement compte des services rendus par les écosystèmes et de la conservation de la biodiversité en lien avec les valeurs des parties prenantes locales, des synergies éventuelles et des arbitrages potentiels entre les différents avantages.	**IE311 :** Liste des services éco systémiques de valeur pour les populations locales dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+ **IE312 :** Changement du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie **IE313 :** Evolution du taux d'accès de la population en eau potable **IE32** : Preuve de réduction des menaces ou maintien des populations d'espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+
E4 : Protéger et renforcer le bien-être économique et social des parties prenantes concernées, en produisant des impacts positifs supplémentaires sur la sécurité des moyens de subsistance à long terme des communautés locales tout en réduisant les effets néfastes qui pèsent sur elles, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables.	**IE41** : Situation de bien être des communautés locales

Libelle	Contenus	
Sauvegardes de Cancun (F)	**Mesures visant à prendre en compte des risques d'inversion**	
Principe F	des mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion sont mises en œuvre notamment le partage équitable des avantages des activités REDD+ entre toutes les parties prenantes pertinentes (voir mécanisme de partage des avantages)	
	Critère	**Indicateur standard**
	F1 : Evaluer et traiter les risques d'inversion des réalisations REDD+, y compris les futurs risques potentiels pour les stocks de carbone forestier et d'autres avantages afin d'assurer l'efficience et l'efficacité du mécanisme REDD+.	**IF11** : Facteurs de risque d'inversion des réalisations des activités REDD+ identifiés **IF12** : Rapport de mise en œuvre de stratégie d'atténuation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+
	F2 :Assurer un partage équitable, sans discrimination et transparent des avantages entre les parties prenantes concernées, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables à travers des mécanismes transparents, participatifs, efficaces et efficients en tenant compte des droits, des coûts, des risques, et des avantages associés	**IF21** : Existence d'un mécanisme de partage des avantages selon une démarche concertée avec les communautés locales
Sauvegardes de Cancun (G)	**Mesures visant à réduire les déplacements des émissions**	
Principe G	Des mesures visant à réduire les déplacements d'émissions sont prises	
	Critère	**Indicateur standard**
	G1 : Minimiser les effets du changement indirect de l'utilisation des terres liés aux activités de la REDD+ sur les stocks de carbone forestier, la biodiversité et d'autres services rendus par les écosystèmes y compris les effets des activités extractives.	**IG12 :** Identification des risques et zones de déplacement de déforestation, Plan d'atténuation des risques de déplacements de la déforestation et rapport d'évaluation de l'évolution de déforestation dans ces zones

4 L'ETAT ZERO

4.1 Méthodologie

La méthodologie qu'on a adoptée pour obténir les informations/données, qui vont renseigner les indicateurs, est basée sur la concertation avec les différents responsables de chaque projet et la capitalisation des documents existants, notamment les Project Design Document (PDD) et les rapportse d'activités. Un canevas de collecte a été donc préparé et envoyé au niveau des projets REDD+, notamment le projet Makira et le projet CAZ. On presente dans le tableau suivant la situation de chaque indicateur au niveau des deux (02) projets

Tableau 2: Etato zéro au niveau des 2 projets REDD+

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
Principe a : Les activités REDD+ sont cohérentes avec les programmes forestiers nationaux, complètent les objectifs de la politique forestière, tiennent compte des dina, des législations nationales et des conventions et accords internationaux et contribuent au développement durable au sens large				
Critère a1 Se conformer aux dina, aux instruments légaux communaux et régionaux et aux lois nationales et internationales applicables, ainsi qu'aux traités, aux conventions et aux instruments internationaux ratifiés ou adoptés par le pays				
IA11 : Document justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux au niveau communal, régional (attestation de conformité avec les dina, PCD, SAC) et national	**IA113** : Existence d'un procès-verbal de validation justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux (y compris dina) au niveau communal délivré par le SLC, au niveau local et par la plateforme régionale, (et au niveau national délivré par la PFN-REDD+)	Conforme	Conforme	Source de vérification : CAZ : PDD respectant la norme VCS Makira : PDD respectant à la fois la norme CCBA etVCS
	Disponibilité publique d'un document attestant de la conformité du projet avec les dina au niveau local ou communal ou régional	Conforme	Conforme	Source de vérification CAZ : Page 25 du PDD Makira : page 32 du PDD
Critère a2 : Assurer la cohérence avec, et la contribution aux objectifs nationaux de politique climatique, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation				
IA21 : Document/preuve préparé par BNCR, vérifié par BNCC validé et délivré par MEEF justifiant la cohérence des activités REDD+	**IA213** : Disponibilité publique d'un PTA et RAT validés par le BNCR justifiant la conformité avec la stratégie nationale en matière de	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : la SN n'a pas encore été défini lorsque le projet CAZ a été mise en œuvre. Toutefois, la norme VCS à laquelle est soumis le projet,

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
avec la politique nationale en matière de changement climatique	changement climatique de la mise en œuvre des Grands projets REDD+ (GPR)			exige dans ces conditions générales paragraphe 3.1.5 (page 7 de la norme VCS) la conformité avec les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique Makira : Le projet Makira a établi un protocole d'accord avec le MEEF, cela fait office de leur acceptation du document, c'est-à-dire que les activités à mener par le projet sont validées par le MEEF (Ministère en charge de la lutte contre le changement climatique).
Critère a3 Assurer la cohérence avec, et la contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement durable, y compris les stratégies et plans des autres secteurs, ainsi que les référentiels régionaux de développement.				
IA31 : Document délivré par l'organisme compétent justifiant la cohérence des activités REDD+ avec les stratégies nationales de réduction de pauvreté (PND, PEDD, SNAT)	**IA313** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par les SLCs et les plateformes REDD+ régionale concernées justifiant la cohérence de la mise en œuvre des activités REDD+ avec les SRAT, SAC et PCD	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : A signaler que la SN n'a pas encore été défini lorsque le projet CAZ a été mise en œuvre. Toutefois, on peut dire que le PDD n'est pas en encontre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux OMD Makira : Le protocole établi par le projet Makira avec le MEEF justifie l'accord de ce dernier sur l'alignement des activités du projet aux stratégies nationales en matière de réduction de la pauvreté
Critère a4 Assurer la cohérence avec, et la contribution aux politiques de préservation de la biodiversité nationale, aux autres objectifs de politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles, aux programmes forestiers nationaux et aux engagements internationaux à la stratégie national REDD+.				
IA41 : Document justifiant la cohérence des activités dans le cadre du projet REDD+ avec la stratégie nationale de préservation de la biodiversité, politique	**IA413** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par la BRCR et la PFR ainsi que le BNCR/PFN	Conforme	Conforme	CAZ : Le PDD page 158 confirme la conformité avec le COAP, la charte environnementale, la loi GELOSE, le décret MECIE. Mais il n'y a pas de pièce justifiant

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
environnementale (Polfor, Pnae, PEDD, COAP, Stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité)				l'approbation du DREEF Makira : Le protocole établi par le projet Makira avec le MEEF justifie l'accord de ce dernier sur l'alignement aux politiques et stratégies environnementales. A signaler que dans la page 30 du PDD, il est mentionné que le projet est en conformité avec le COAP, MECIE, charte environnementale
Principe b : La stratégie nationale REDD+ contribue à la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationale				
Critère b1 Assurer l'intégrité, la transparence et la redevabilité dans la gestion des fonds et des financements de la stratégie REDD+				
IB11 : Document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+	**IB113** : Existence d'un document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+ (rapport financier annuel) pour chaque grand projet REDD + (GPR)	Conforme	Conforme	CAZ : Le rapport sur la gestion des fonds au niveau du CAZ existe, mais ce document n'est pas accessible au public. Makira : Ces documents existent au niveau du Projet Makira, notamment les rapports MCC, rapport Tany meva, le rapport annuel d'activité Makira. Ils sont tous accessible au public
IB12 : Manuel des procédures financières et administratives claire et validé par l'entité compétente pour chaque projet REDD+	**IB123** : Preuve de mise en œuvre effective des procédures en cours de validité. Rapports d'audit annuel préparé par une entité indépendante.	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : La stratégie nationale n'a été encore définie avant la mise en œuvre du projet CAZ. A signaler que le projet possède un manuel de procédure administratif et financier, mais ce document n'est pas accessible au public Makira : Le projet Makira possède un manuel de procédure validé par le MEEF. Cela est intégré dans le protocole entre MEEF-MCC, POU

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
				MEEF, Tany meva et WCS
IB21 : Disponibilité des informations sur les activités REDD+ pour le public	**IB213 :** Disponibilité publique à travers plusieurs supports (web, papiers, audio-visuel, etc.) de l'ensemble des informations pertinentes et non confidentielles liées au projet	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : Ce rapport existe mais non accessible au public Makira : rapport d'activité du projet Makira qui est publié sur le site web de WCS, Tany Meva
Critère b3 Promouvoir la coordination, la culture de résultats, et la coopération entre les secteurs pour la bonne gouvernance du secteur forestier et celle d'autres secteurs pertinents. (indicateur non applicable au Grand Projet)				
Principe c : La stratégie REDD+ reconnaît et respecte les connaissances et les droits aux terres et aux ressources des communautés locales				
Critère c1 Identifier les différents détenteurs des droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres et aux ressources liées				
IC111: Base de données/Carte des ayants droits dans les zones concernées par les activités REDD+	**IC1113** : Disponibilité publique d'une base de données exhaustive/Carte (PLOF) des ayants droits dans les zones d'intervention du projet REDD+	Conforme	Conforme	CAZ : Les PAP du CAZ ont été identifiées lors de la délimitation de l'aire protégée. A noter que cette démarche a été réalisée bien avant l'existence du projet REDD+. La liste des personnes concernées existe Makira : Cette base de données des ayants droits, élaboré par WCS existe et disponible au public
IC112 :Disponibilité et mise en œuvre d'un Plan de travail prenant en considération des aspirations des communautés locales en matière d'accès aux terres, d'usage des terres, d'accès et d'usage des ressources forestières	**IC1123** :Disponibilité publique d'un plan de travail visant à prendre en compte les droits et aspirations des communautés locales en matière d'accès aux terres, d'usage des terres, et d'usage des ressources forestières et disponibilité publique des résultats de ce plan de travail.	Conforme	Conforme	CAZ : Le plan d'aménagement et de Gestion du CAZ contient les informations relatives aux ayants droits dans les zones d'intervention du projet Makira : Le plan de travail du projet Makira intègre cet aspect
Critère c2 Identifier et respecter les connaissances traditionnelles et le patrimoine et les pratiques culturels.				
IC21 :Recueil des connaissances traditionnelles, des traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	Document contenant les traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	Conforme	Non conforme	CAZ : C'est une démarche non engagée Makira : document existant et validé par le District

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
IC22 : Structure de dialogue au niveau local permettant de se concerter avec les représentants de communautés (choisis par les communautés concernées, par exemple : Tangalamena) sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels	**IC222** :Existence et fonctionnement effectif d'une structure locale de concertation (SLC) dans toutes les zones de mise en œuvre des activités REDD+ permettant de se concerter avec les représentants choisis par les communautés concernées, sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels	Conforme	Conforme	CAZ : La plateforme CAZ qui existe depuis au moins 10 ans Makira : plateforme et fédération des communautés de base (COBA), COE du Pnat Makira.
IC23 :Preuve d'obtention de consentement libre et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Représentativité des parties prenantes engagées dans le processus de formalisation du CLIP.	**IC233** :Preuve d'obtention de consentement libre, et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Nombre, pertinence et représentativité des parties prenantes signataires du CLIP.	Information non disponible	Information non disponible	
IC41 : Base de données et cartes des Personnes Affectées par le Projet (PAP)	**IC413** : Disponibilité de cartes / listes des Personnes Affectées par le Projet (PAP) identifiées, y compris leurs droits dans le domaine des risques de réinstallation ou restriction d'accès aux ressources des activités REDD+	Conforme	Conforme	CAZ : Cette base de données est disponible au niveau du porteur du projet Makira : La base de données PAP existe au niveau du projet Makira et accessible au public
IC42 : Liste des activités avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources	**IC423** :Disponibilité publique d'une liste des activités avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources	Non applicable	Non applicable	La réinstallation involontaire n'est plus admissible
IC43 : Plans de réinstallation approuvés. Procédures de réinstallation et de compensation	**IC433 :**Disponibilité publique d'un plan de réinstallation approuvé et de la procédure de réinstallation	Non applicable	Non applicable	La réinstallation n'est plus admissible

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
des personnes affectées systématiquement appliquées	et/ou compensation. Caractère effectif de la compensation des personnes affectées			
Critère c5 Obtenir le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des communautés locales pour toute activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources, ainsi que respecter et défendre la décision prise.				
IC51 : Existence d'un Manuel et/ou de directives nationales en matiere d'obtention du CLIP pour les activités REDD+	Non applicable			
IC52 :Accord écrit entre le responsable d'un projet REDD+ et les communautés locales se portant sur le consentement de ces dernières pour la mise en œuvre de chaque activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources en conformité avec le standard national (chaque activité et chaque changement des activités avec incidence sur les droits doivent faire l'objet d'un accord)	**IC523 :**Existence des accords publiés avec les communautés locales obtenu suivant les [directives/procédures] nationales mentionnant leur consentement pour la mise en œuvre des activités ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources	Conforme	Information non disponible	CAZ : Le rapport RSSE du 02decembre 2014 indique dans la page 13 qu'il y a un processus concerté et participative pour négocier les mesures restrictives. Mais aucun accord écrit n'est mentionné
Principe d : Toutes les parties prenantes en particulier les communautés locales participent pleinement et efficacement aux activités REDD+				
Critère d1 Assurer la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes qui veulent s'impliquer dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+ à travers une participation culturelle appropriée et efficace, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.				
ID11 : Liste des parties prenantes pour chaque étape du processus des activités REDD+	**ID113 :** Disponibilité publique de la liste des parties prenantes ou groupes de parties prenantes pour chaque étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : La liste des parties prenantes pour chaque étape est disponible au projet mais non accessible au public Makira : Ces informations sont intégrées dans le rapport d'activités de WCS
ID12 : Plan de participation spécifiant les méthodes et les activités pour assurer la participaton	**ID213 :** Existence d'un mécanisme/démarche impliquant les parties prenantes pour chaque	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : Le RSSE du 02 décembre 2014 fait mention de cette implication des différentes parties

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
effective de chaque groupe de partie prenante identifiée	étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi			prenantes dans la page 13, mais ne décrit pas le genre de mécanisme existant Makira : L'implication des différentes parties prenantes est mentionnée dans le PDD à la page 13. De même la mise en œuvre du processus qui relate cette implication des parties prenantes est décrite dans le rapport d'activités du projet
ID13 : Preuves documentées (fiche de présence) des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+	**ID133 :**Existence d'une preuve documentée, telle que la fiche de présence des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des grands projets REDD	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : L'implication des parties prenantes a été effective selon l'interview effectuée mais la preuve écrite n'est pas disponible Makira : Les procès-verbaux des réunions est le type document qui justifie la participation de ces parties prenantes à chaque étape du processus du projet. Ce document est disponible au niveau du porteur de projet
Critère d2 S'assurer que les parties prenantes disposent des informations dont ils ont besoin concernant la REDD+ ; cette information leur est fournie d'une manière culturellement appropriée et à temps, ainsi que la capacité à participer pleinement et effectivement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie REDD+.				
ID211 : Stratégie/Plan de communication prenant en considération les différentes cultures de tous les groupes de parties prenantes identifies'	**ID2113** Disponibilité effective auprès de toutes les parties prenantes de documents qui expliquent la SN et les projets REDD+, élaborés sous un format et sur un support adapté aux spécificités des différents groupes de parties prenantes ou existence des séances d'information au public sur les activités , impacts et le partage des avantages du	Partiellement conforme	Information non disponible	CAZ : Ce document n'existe pas encore, vu que la stratégie nationale REDD+ n'est pas encore disponible à la date de la rédaction de ce rapport Makira : Vu que la SN est encore en cours d'élaboration actuellement, ce document n'existe pas encore. Par contre le projet possède sa stratégie de communication adaptée au

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
	programme REDD+ (surtout pour les illetrés)			contexte locale
ID212 :Pourcentage des informations partagées reçues par les parties prenantes,, Niveau de comprehension des parties prenantes des informations partagées	**ID2123** : Disponibilité publique d'un rapport sur l'impact/effet de la mise en œuvre du plan de communication de la stratégie nationale et des projets REDD+ dans la région	Conforme	Information non disponible	CAZ : cette information n'est pas disponible Makira : Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC
Critère d3 Assurer la responsabilité et la légitimité de tous les organes qui représentent les parties prenantes				
ID31 : Preuve écrite justifiant la légitimité des représentants des membres de la plateforme REDD	Non applicable			
Critère d4 Promouvoir et renforcer l'approche genre et l'autonomisation des femmes.				
ID41 : Cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les activités REDD+	**ID413** : Disponibilité publique de la cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les différentes activités REDD+	Non conforme	Non Conforme	CAZ, Makira : Cette cartographie des intérêts des femmes et hommes pour les activités REDD+ au niveau du CAZ et Makira n'existe pas encore
ID42 : Liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes	**ID423 :** Disponibilité publique de la liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : La liste des activités favorisant l'autonomisation des femmes existent au niveau du CAZ mais cela n'est pas accessible au public Makira : Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC
ID53 :Ecarts hommes / femmes dans l'accès aux avantagees des activités REDD+	**ID533 :**Nombre de bénéficiaires hommes / femmes Equivalent monétaire des bénéfices reçus hommes / femmes	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : Les PTA au niveau du CAZ ne fait en aucun cas des mesures discriminatoires envers les femmes mais les informations sur les bénéfices ne sont pas disponibles Makira :
Critère d6 Traiter efficacement les réclamations et les disputes liées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie REDD+, y compris les disputes concernant les				

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
droits aux terres, et aux ressources liées au programme.				
ID611 : Mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel	**ID6113 :** Existence d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel au niveau du projet REDD+	Conforme	Information non disponible	CAZ : Cette information n'est pas disponible Makira : Un mécanisme de gestion de plaintes existe et fonctionnel au niveau du projet Makira. Le projet a un système de collecte de doléance et plainte effectuée chaque année
ID612 : Document /base de données contenant les informations relatives aux plaintes	**ID6123 :** Disponibilité publique des griefs des personnes, accessibilité effective au dépôt de grief Délai moyen de résolution des griefs	Conforme	Information non disponible	CAZ : Cette information n'est pas disponible Makira : Une base de données sur les griefs (plaintes) existe et est disponible au public au niveau du projet Makira
ID63 : Proportion des plaintes traitées par rapport aux plaintes enregistrées	**ID633 :**% des plaintes résolues parmi les plantés enregistrées	Conforme	Information non disponible	CAZ : Cette information n'est pas disponible Makira : Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC, qui est accessible au public
Principe e : La stratégie REDD+ protège les forêts naturelles contre la dégradation ou leur conversion, accroît les avantages qu'offre la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, et améliore la sécurité des moyens de subsistance et le bien-être à long terme des communautés locales en accordant une attention spéciale aux femmes et aux personnes les plus marginalisées et/ou vulnérables				
Critère e1 Veiller à ce que les activités de la REDD+ ne provoquent pas la conversion des forêts naturelles en d'autres utilisations des terres, y compris les plantations forestières, et faire de la réduction de leur conversion une priorité de la REDD+.				
IE11 :Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE113 :** Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	Conforme	Conforme	CAZ : L'évolution de la superficie des forêts naturelles au niveau du CAZ est disponible Makira : La base de données cartographique relative à l'évolution de la superficie totale de forêts naturelles est disponible au niveau du promoteur
Critère e2 Minimiser la dégradation des forêts naturelles et faire de la réduction de leur dégradation une priorité de la REDD+				
IE21 : Existence d'activités REDD+	**IE213 :** Existence des activités	Conforme	Conforme	CAZ : Toutes les activités du projet

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts	REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts naturelles			tendent vers la lutte contre ces moteurs de dégradation Makira : Les activités du projet contribuent à la lutte contre le moteur de dégradation
Critère e3 Veiller à ce que la planification de l'utilisation des terres et les activités REDD+ tienne explicitement compte des services rendus par les écosystèmes et de la conservation de la biodiversité en lien avec les valeurs des parties prenantes locales, des synergies éventuelles et des arbitrages potentiels entre les différents avantages				
IE311 : Liste des services éco systémiques de valeur pour les populations locales dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE3113 :**Existence d'une liste des services éco systémiques avec priorisation selon leur degré d'importance	Non conforme	Partiellement conforme	CAZ : le maintien des services écosystémiques est parmi la priorité du projet CAZ, mais le document qui contient cette liste n'est pas disponible
IE312 : Changement du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie	**IE312 3:** Evolution du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie	Information non disponible	Information non disponible	CAZ : Le rapport RSSE ne renseigne pas cet indicateur
IE313 : Evolution du taux d'accès de la population en eau potable	**IE3132 :** % des populations ayant accès à l'eau potable	Information non disponible	Information non disponible	CAZ : Le rapport RSSE ne renseigne pas cet indicateur
IE32 :Preuve de réduction des menaces ou maintien des populations d'espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**E323 :**Preuve de réduction des menaces ou maintien des espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	Conforme	Partiellement conforme	CAZ : Démarche entamée mais aucun document écrit accessible
IE41 : Situation de bien être des communautés locales	**IE413 :** Disponibilité publique d'une étude d'impact social/économique et d'un plan d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement de la situation économique des communautés locales validés (Promoteur de projet)	Conforme	Conforme	CAZ : L'amélioration de la situation économique des communautés fait partie de la priorité du projet CAZ. Le CAZ dispose un plan de compensation Makira : L'amélioration de la situation économique des communautés locales est une priorité du projet. Ce plan de renforcement est intégré dans le plan de travail du projet
	IE415 : Evolution de l'indice de bien être des communautés locales	Information non disponible	Information non disponible	Makira : WCS est en train de mettre en place un système de

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
				suivi socio-économique en utilisant l'outil BNS. Une Base de données BNS sera mise en place qui permettra de mesurer et suivre l'évolution de l'indice de Bien être des communautés qui est composé la résultante de plusieurs composantes, y compris les revenus des ménages
Principe f : des mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion sont mises en œuvre notamment le partage équitable des avantages des activités REDD+ entre toutes les parties prenantes pertinentes (voir mécanisme de partage des avantages)				
Critère f1 Evaluer et traiter les risques d'inversion des réalisations REDD+, y compris les futurs risques potentiels pour les stocks de carbone forestier et d'autres avantages afin d'assurer l'efficience et l'efficacité du mécanisme REDD+.				
IF11 : Facteurs de risque d'inversion des réalisations des activités REDD+ identifiés	**IF113** : Existence et actualisation fréquente de la liste des facteurs de risque d'inversion des réalisations REDD+	Conforme	Information non disponible	Makira : Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC et également dans le PDD du projet
IF12 : Rapport de mise en œuvre de stratégie d'atténuation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+	**IF123** : Rapport annuel d'évaluation et de suivi des risques d'inversion des activités REDD+, évaluation de l'évolution des risques	Conforme	Information non disponible	Makira : Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC
Critère f2 Assurer un partage équitable, sans discrimination et transparent des avantages entre les parties prenantes concernées, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés à travers des mécanismes transparents, participatifs, efficaces et efficients en tenant compte des droits, des coûts, des risques, et des avantages associés				
IF21 :Existence d'un mécanisme de partage des avantages selon une démarche concertée avec les communautés locales	**IF213 :** Existence d'un mécanisme de partage des avantages déjà fonctionnel approuvé par les communautés locales (ex : comité de concertation locale) avec dispositions particulières spécifiques envers les groupes vulnérables et marginalisés ; Effectivité de ce mécanisme et des dispositions particulières.	Conforme	Conforme	CAZ : Le mécanisme de partage est déjà défini mais non encore fonctionnel car les recettes provenant de la vente de carbone ne sont pas encore versées Makira : Un protocole d'accord entre le MCC

Indicateur standard	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Situation au niveau de Makira	Situation au niveaud du CAZ	Observations
Principe g : Des mesures visant à réduire les déplacements d'émissions sont prises				
Critère g1 Minimiser les effets du changement indirect de l'utilisation des terres liés aux activités de la REDD+ sur les stocks de carbone forestier, la biodiversité et d'autres services rendus par les écosystèmes (y compris les effets des activités extractives).				
IG12 : Identification des risques et zones de déplacement de déforestation, Plan d'atténuation des risques de déplacements des déforestation et rapport d'évaluation de l'évolution de déforestation dans ces zones	**IG213 :** Existence d'un plan d'atténuation du déplacement de l'émission, % de réalisation du plan	Conforme		CAZ : Information non disponible Makira : Cette information se trouve dans le rapport d'activité du projet, qui est accessible au public

5 LE PROTOCOLE DE SUIVI

5.1 Objet du protocole

Le protocole de suivi est un document qui décrit (i) les procéduires de collecte, de traitement et de diffusion des informations, (ii) la gestion du SIS avec la charte de responsabilité, (iii) la procédure de suivi. On developpe ci après les différentes composantes du document

(i) Procédure de collecte, de traitement et de diffusion des informations

Vu la spécificité de chaque indicateur, on a défini dans le protocole de suivi la méthode de collecte, la source des données, la fréquence de collecte, le mécanisme de contrôle pour chaque type d'indicateur.

On presente ci après la synthèse de cette partie :

Tableau 3: Procédure de collecte de données

Frequence de collecte	Source	Méthode de collecte,	Code indicateur
1 fois par an	BNCR	Exploitation des documents au niveau du BNCR/Suivi satellitaire	IA111, IA121,IA211, IA311, IA411, IB111, IB121, IB124, IB211, IB311, IB312, IC1111, IC221, IC222, IC231, IC311, IC321, IC331, IC411, IC421, ID2111, ID2121, ID421, ID423, ID531, ID631, IE111, IE211, IE311, IE321, IE341, IE411, IF111, IF121, IF211, IG211
1 fois par an	Promoteur de projet REDD+	Canevas de collecte établi par le BNCR, Enquête par échantillonage auprès de la communauté/recueil des données au niveau des services techniques	IA112, IA113, IA312,IA313, IB112,IB113,IB122, IB123,IB125,IB212, IB213, IC1112, IC1113, IC211, IC212, IC232, IC233, IC312, IC313, IC322,

Frequence de collecte	Source	Méthode de collecte,	Code indicateur
		déconcentrés	IC323, IC332, IC333,IC422, IC423, ID112, ID113, ID412, ID413, ID422,IE212, IE213 ID532, ID533, ID6121, IE312, IE313, IE322, IE323, IE331, IE332, IE342, IE343, IE412, IE413, IE414, IE415, IF112, IF113, IF122, IF123, IG212, IG213
1 fois durant le projet	BNCR	Exploitation des documents au niveau du BNCR	ID121, ID111, ID131, ID411,ID6111
1 fois durant le projet	BNCR	Envoi des canevas au promoteur	ID132, ID123, ID122, ID133
1 fois par an	BRCR	Enquête au niveau des parties prenantes	ID2112, ID2113
1 fois par an	BRCR	Enquête par questionnaire/compilation des plaintes ou document	ID312, ID311,ID632, ID633

Pour faciliter l'interpretation des résultats des indicateurs du SIS, on a mis en place un système de scoring, dont on presente ci après

Système de notation

Type de réponse	Explication	Note
Conforme	Si le renseignement fourni par l'indicateur respecte totalement les exigences du critère	3
Partiellement conforme	SI le renseignement fourni par l'indicateur n'est pas totalement en conformité à l'exigence du critère	2
Non conforme	Si le doucment demandé n'existe pas ou bien la démarche pour l'obtention des résultats demandés n'est pas encore engagée	1

De ce fait, chaque indicateur sera noté de 1 jusqu'à 3. La somme des notes des indicateurs se rapportant à un critère donne le note du critère en question. De même, la somme des notes des critères donne la notre du principe et enfin, la somme des notes obténues par les principes donne la note générale, denommé

« indice de conformité ». L'indice de conformité varie de 0à 100. Avec ce système, on peut calculer l'indice de conformité par critère, par principe ou par croupe de critère ou par croupe de principe

(ii) La gestion du SIS

On presente ci après le schema organisationnel et institutionnel qui montre les différentes institutions impliquées dans l'opérationnalisation du SIS, ainsi que la responsabilité de chaque partie prenante

Figure 1: Schéma oraganisationnel du SIS

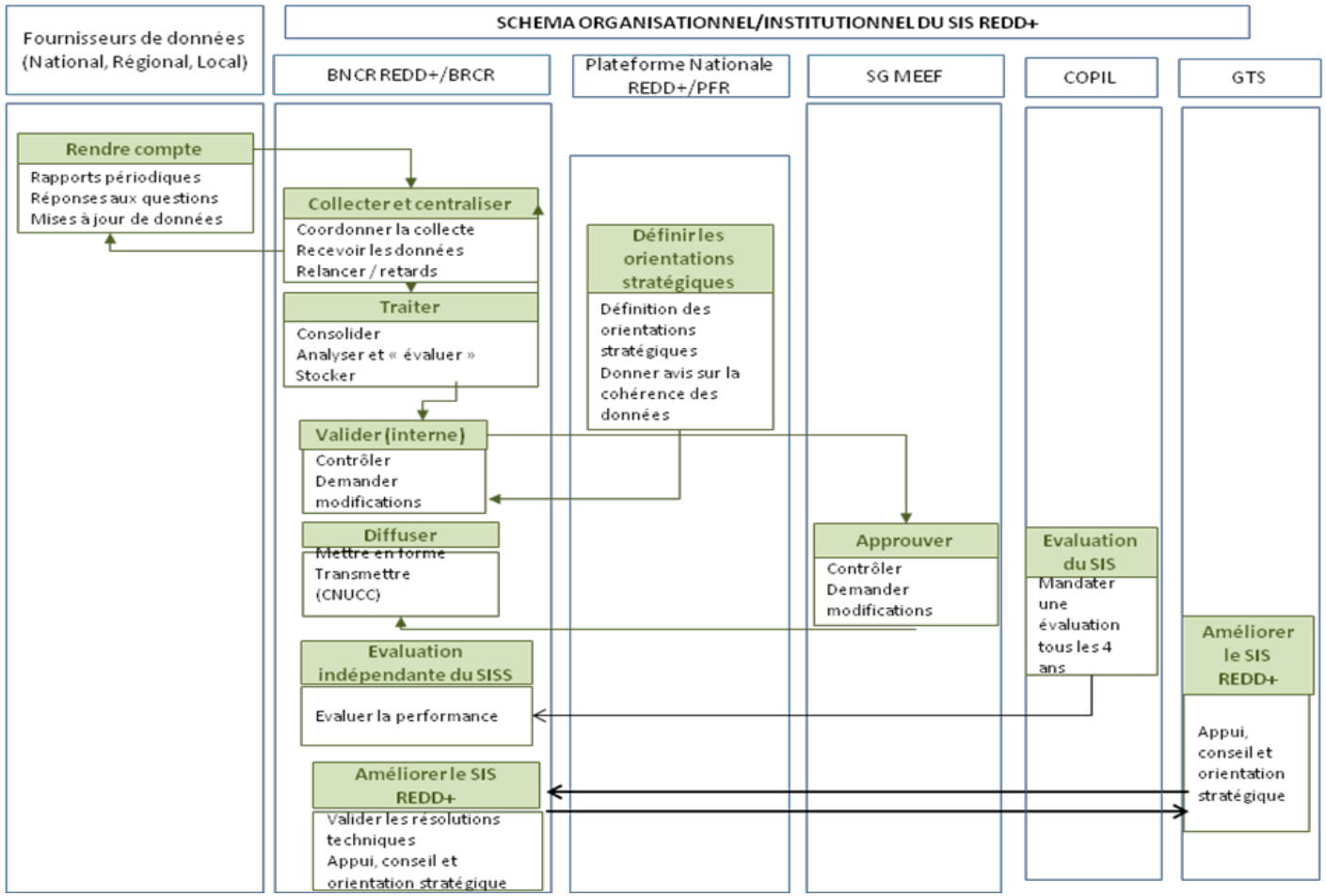

(iii) La procédure de suivi

Collecter et centraliser les données

La collecte des données peut être catégorisée en deux, notamment les données au niveau du BNCR et celles au niveau des promoteurs. Pour les données au niveau du BNCR, la collecte sera assurée par le responsable SIS à travers l'exploitation des rapports et les archives disponibles au niveau de cette structure. Pour le cas des données au niveau des promoteurs, le BNCR transmet un canevas que les promoteurs remplisseront. Chaque promoteur rempli ce canevas, ensuite renvoyer le canevas rempli au BNCR après validation du premier responsable au niveau du projet. Le responsable SIS à son tour, tire de ces canevas les renseignements nécessaires pour chaque indicateur et assure par la suite leur consolidation.

Traiter les données collectées

Le traitement des données obtenues sera assuré par le BNCR, notamment l'attribution des scores pour chaque indicateur et la sortie des scores relatifs à chaque critère, chaque principe et le score définitif de chaque projet.

Valider, diffuser les données, leur interprétation et le résumé pour la CCNUCC

La diffusion des informations sera assurée par le BNCR, après la validation du COPIL. La rédaction du résumé à transmettre au niveau du CCNUCC sera assurée par le BNCR après l'approbation du SG du MEEF

6 LE SYSTME DE GESTION DE LA BASE DE DONNEES SIS

6.1 Schéma global du SIS REDD+

Le schéma suivant montre le schéma global du système à mettre en place.

4 composants principaux constituent le système : la base de données, l'interface Web, les administrateurs et les utilisateurs.

Figure 2: Structure du SGBD

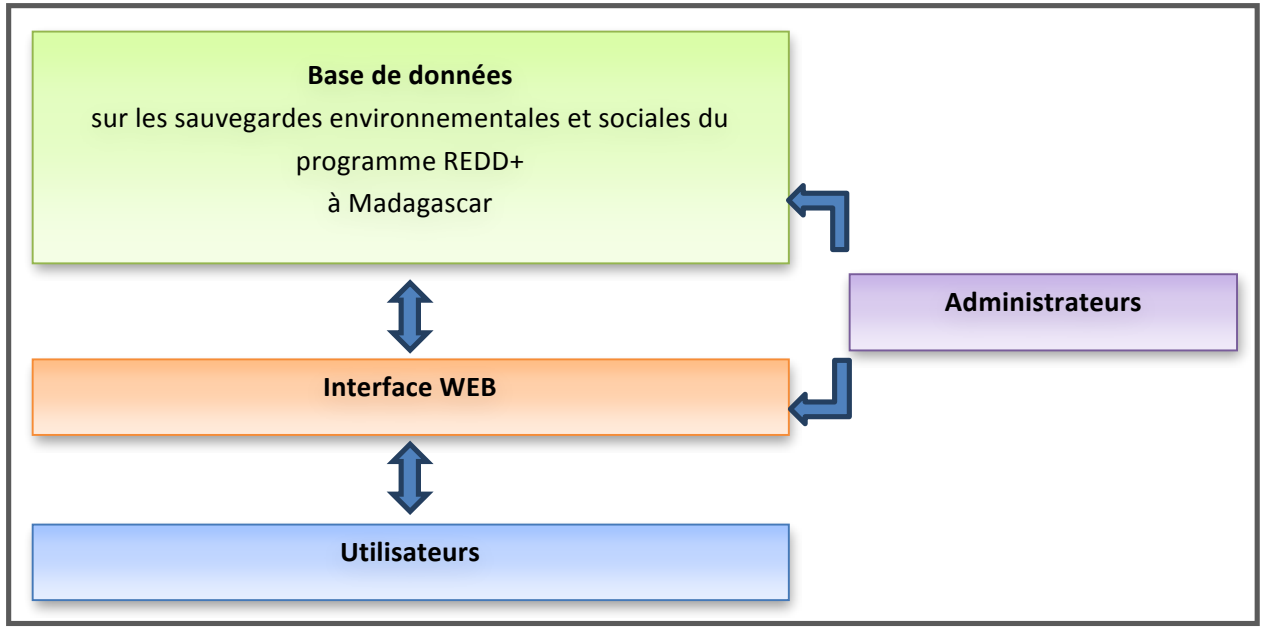

6.2 La base de données

La base de données contient des données qualitatives et quantitatives. Les informations sont classées en 2 catégories :

Les données état zéro basées sur le PCI : ce sont les valeurs initiales (T0) des indicateurs

Les données secondaires : ce sont les données quantitatives liées à l'état zéro

La structure des données

Les figures suivantes montrentles Modèles (conceptuel et logique) des données

Figure 3: Modèle conceptuel de données

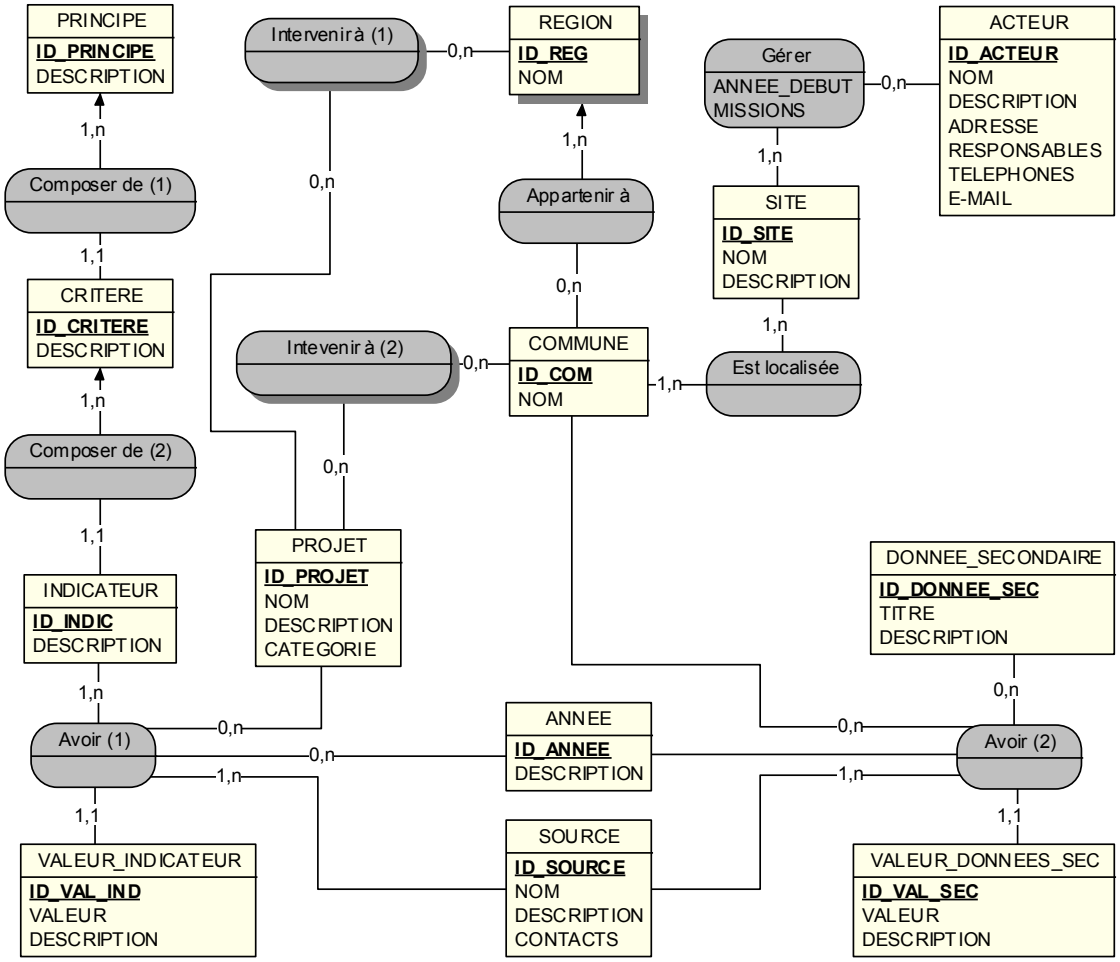

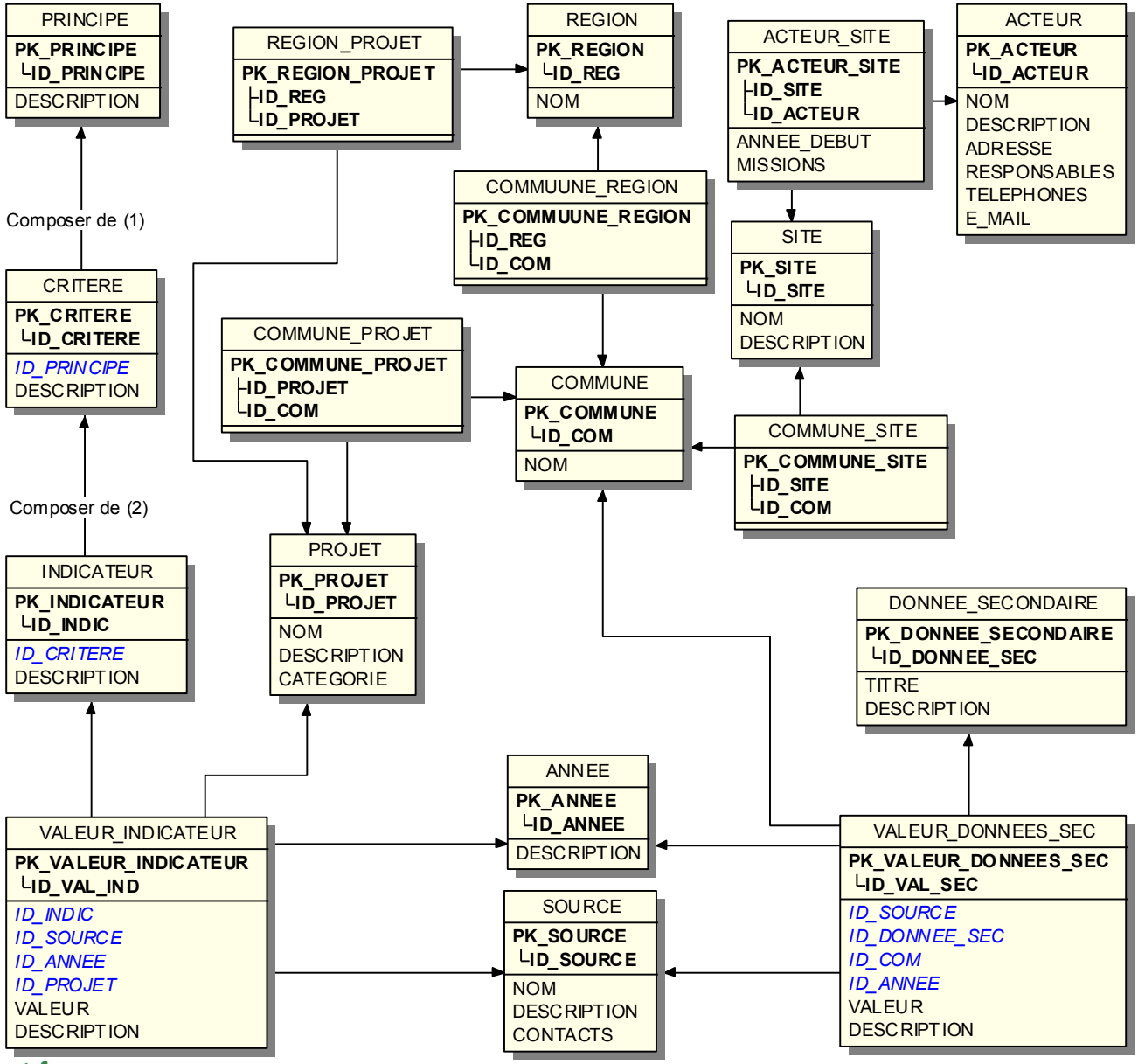
PRINCIPE
PK_PRINCIPE
ID_PRINCIPE
DESCRIPTION
REGION_PROJET
PK_REGION_PROJET
ID_REG
ID_PROJET
REGION
PK_REGION
ID_REG
NOM
ACTEUR_SITE
PK_ACTEUR_SITE
ID_SITE
ID_ACTEUR
ANNEE_DEBUT
MISSIONS
ACTEUR
PK_ACTEUR
ID_ACTEUR
NOM
DESCRIPTION
ADRESSE
RESPONSABLES
TELEPHONES
E_MAIL
Composer de (1)
COMMUUNE_REGION
PK_COMMUUNE_REGION
ID_REG
ID_COM
SITE
PK_SITE
ID_SITE
NOM
DESCRIPTION
CRITERE
PK_CRITERE
ID_CRITERE
ID_PRINCIPE
DESCRIPTION
COMMUNE_PROJET
PK_COMMUNE_PROJET
ID_PROJET
ID_COM
COMMUNE
PK_COMMUNE
ID_COM
NOM
COMMUNE_SITE
PK_COMMUNE_SITE
ID_SITE
ID_COM
Composer de (2)
INDICATEUR
PK_INDICATEUR
ID_INDIC
ID_CRITERE
DESCRIPTION
PROJET
PK_PROJET
ID_PROJET
NOM
DESCRIPTION
CATEGORIE
DONNEE_SECONDAIRE
PK_DONNEE_SECONDAIRE
ID_DONNEE_SEC
TITRE
DESCRIPTION
ANNEE
PK_ANNEE
ID_ANNEE
DESCRIPTION
VALEUR_INDICATEUR
PK_VALEUR_INDICATEUR
ID_VAL_IND
ID_INDIC
ID_SOURCE
ID_ANNEE
ID_PROJET
VALEUR
DESCRIPTION
VALEUR_DONNEES_SEC
PK_VALEUR_DONNEES_SEC
ID_VAL_SEC
ID_SOURCE
ID_DONNEE_SEC
ID_COM
ID_ANNEE
VALEUR
DESCRIPTION
SOURCE
PK_SOURCE
ID_SOURCE
NOM
DESCRIPTION
CONTACTS

Figure 4: Modèle logique des donnés (Les tables)

Dictionnaire des données

TABLE	ATTRIBUT	TYPE DE DONNEES	DESCRIPTION
PRINCIPE			**Liste des principes**
	ID_PRINCIPE	Texte	Identifiant de l'indicateur
	DESCRIPTION	Texte	Description de l'indicateur
CRITERE			**Liste des critères**
	ID_CRITERE	Texte	Identifiant du critère
	DESCRIPTION	Texte	Description du critère
INDICATEUR			**Liste des indicateurs**
	ID_INDIC	Texte	Identifiant de l'indicateur
	DESCRIPTION	Texte	Description de l'indicateur
DONNEE_SECONDAIRE			**Liste des données secondaires**
	ID_DONNEE_SEC	Texte	Identifiant de la donnée secondaire
	TITRE	Texte	Titre de la donnée secondaire
	DESCRIPTION	Texte	Description de la donnée secondaire
PROJET			**Liste des projets**
	ID_PROJET	Texte	Identifiant du projet
	NOM	Texte	Nom du projet
	DESCRIPTION	Texte	Description du projet
	CATEGORIE		Catégorie du projet
REGION			**Liste des régions**

TABLE	ATTRIBUT	TYPE DE DONNEES	DESCRIPTION
	ID_REG	Numérique	Identifiant de la région
	NOM	Texte	Nom de la région
DISTRICT			**Liste des districts**
	ID_DIST	Numérique	Identifiant du district
	NOM	Texte	Nom du district
COMMUNE			**Liste des communes**
	ID_COM	Numérique	Identifiant de la commune
	NOM	Texte	Nom de la commune
ACTEUR			**Liste des acteurs**
	ID_ACTEUR	Texte	Identifiant de l'acteur
	NOM	Texte	Nom de l'acteur
	DESCRIPTION	Texte	Description de l'acteur
	RESPONSABLES	Texte	Nom du Responsable de l'acteur
	ADRESSE	Texte	Adresse de l'acteur
	TELEPHONES	Numérique	Téléphone de l'acteur
	E_MAIL	Texte	Adresse e-mail de l'acteur
SITE			**Liste des sites**
	ID_SITE	Texte	Identifiant du site
	NOM	Texte	Nom du site
	DESCRIPTION	Texte	Description du site
SOURCE			**Liste des sources des informations**

TABLE	ATTRIBUT	TYPE DE DONNEES	DESCRIPTION
	ID_SOURCE	Texte	Identifiant de la sourcedes informations
	NOM	Texte	Nom de la source des informations
	DESCRIPTION	Texte	Description de la source des informations
	CONTACTS	Texte	Contacts de la source
VALEUR_INDICATEUR			**Liste des valeurs de l'indicateur**
	ID_VAL_IND	Numérique	Identifiant de la valeur
	VALEUR	Texte	Valeur correspondante
	DESCRIPTION	Texte	Description de la valeur
VALEUR_DONNEES_SEC			**Liste des valeurs desdonnées secondaires**
	ID_VAL_SEC	Numérique	Identifiant de la valeur
	VALEUR	Entier	Valeur correspondante
	DESCRIPTION	Texte	Description de la valeur
	VALEUR	Booléen	Valeur correspondante
ANNEE			**Liste des années**
	ID_ANNEE	Numérique	Identifiant de l'année
	DESCRIPTION	Numérique	Description de l'année
ACTEUR_SITE			**Liste des acteurs pour les sites**
	ANNEE_DEBUT	Numérique	Année début de l'intervention d'un acteur sur le site
	MISSIONS	Texte	Mission ou activités de l'acteur sur le site

Le système de gestion (SGBD)

Le SGBD sert à stocker et à gérer les données. On a choisi le SGBD MySQL pour la gestion de la base des donnéesen prenant compte les critères de choix ci-dessous :

- Compatible et conçu pour l'interface Web
- Compatible avec d'autres systèmes extérieurs (interaction avec d'autres bases de données)
- Légère et rapide pour l'accès concurrentiel (plusieurs accès simultanés)
- Facile à maintenir : modification des structures, sauvegardes et restauration en cas d'incident
- Intégrant un système de sécurisé : gestion des utilisateurs

L'interface sert à manipuler les informations stockées dans la base de données. On a choisi la technologie Web pour le SIS afin que l'accès auxinformations soit très facile et contrôlable. L'accès simultané par plusieurs utilisateurs sera facile également et pratiquement illimité en nombre. La capacité du serveur hébergeur du système fit partie le grand facteur qui limite la vitesse d'accès.

Les technologies utilisées

On a choisi le langage PHP (https://php.net/) combinée avec le Framework Bootstrap (http://getbootstrap.com/) comme technologiespour développer l'interface Web du SIS.
Critères de choix dulangage PHP :

- Les codes développés sont légères et rapides pour l'exécution
- Il est standard et ses documents techniques sont largement complets et gratuits
- Malgré sa qualité standard, PHP est très performant et largement structurable sur la programmation

Critères de choix du framewok Bootstrap :

- Légère et rapide pour l'accès concurrentiel (plusieurs accès simultanés)
- Performant en termes d'interfaces graphiques : plusieurs composants sont disponibles gratuitement
- Une seule interface est adaptable à plusieurs dispositifs selon la taille de l'écran : PC, Tablette, Smartphone
- Souple et performant sur le plan de maintenance : correction et extension de fonctionnalités
- Compatible avec tous les navigateurs récents existants
- L'utilisation de JQuery assure la performance, la compatibilité et la souplesse de Bootstrap

Fonctionnement de l'interface Web

Les fonctionnements de l'interface sont résumés par les suivants :

- Consultation des informations publiées pour tous les utilisateurs sous différents formats : texte, tableau, graphe, carte
- Exportation des données selon les formats disponibles
- Alimentation des données par les utilisateurs authentifiés
- Gestion de données et d'utilisateurspar les administrateurs
- Liens vers d'autres systèmes nationaux ou internationaux pour des informations supplémentaires

Les administrateurs sont le responsable de la gestion de la base de données et l'interface Web. Ils gèrent également l'accès et les utilisateurs. Ils sont identifiés par le couple d'identifications Nom d'utilisateur/Mot de passe.
Ils sont classés en deux groupes principaux selon leurs privilèges

- Groupe1 : utilisateurs ayant les privilèges complets sur la gestion du système

- Groupe2 : utilisateurs ayant seulement les privilèges pour la mise à jour des données du système

L utilisateurs

Les utilisateurs sont classés en deux types :

- Les utilisateurs simples : ce sont les utilisateurs globaux ou publiques qui ont l'accès au site web du SIS

- Les utilisateurs authentifiés : ce sont les utilisateurs authentifiés avec le couple d'identifications Nom d'utilisateur/Mot de passe. Ils sont généralement collaborateurs des administrateurs pour l'alimentation des données du système.

Pour l'opérationnalisation du site Web du SIS au niveau du BNC REDD+, les éléments listés ci-dessous sont requis :

1. Un serveur puissant incluant :

   -Windows server 2003 ou plus

   -Apache 2.3.x ou plus

   -PHP 5.4.x ou plus

   -MySQL 5.5.xou plus

2. Une connexion Internet permanente haut débit (de préférence filaire)
3. Nom du domaine et adresse IP public correspondant
4. Une personne Responsable du SIS ayant des connaissances minimales nécessaires à la gestion de la base de données et de l'interface Web

7 CONTRAINTES RENCONTREES

Le mandat relatif à la mise en place du système d'information sur les sauvegardes REDD+ et la collecte des données pour l'état zéro est fortement dependant d'un autre concernant le système de suivi évaluation du REDD. Ce dernier a été assuré par l'ONE. La principale contrainte qu'on avait rencontré pour la mise en œuvre du present mandant vient du fait qu'on a dû attendre des elements provenant du SESA pour pouvoir avancer le SIS. Cette situation a entraîné un grand décalage sur le calendrier de mise en oeuvre

En outre, certains elements du SIS, notamment la finalisation des indicateurs nécessite des inputs venant de la stratégie nationale Alors que cela est cours d'élaboration parallèlement au SIS

8 RECOMMANDATIONS

Compte tenu du fait que la stratégie nationale n'est pas encore bouclé alors que certains elements de ce document sont réellement utile pour pouvoir affiner quelques aspect du SIS, notamment la forme d'implication des différentes parties prentantes, il s'avère nécessaire de revoir le montage organisationnel du SIS et les rôles de chaque entité dans le protocole de suivi. Ainsi, nous suggérons à l'équipe du BNCR d'assurer cette revision une fois que la stratégie nationale est entièrement bouclée.

Par ailleurs, le mode d'interpretation de certains indicateurs, notamment l'indice de bien être, l'accès à l'eau potable doit être encore à définir d'une manière concertée au niveau de l'équipe du BNCR et le Groupe Technique de Sauvega

9 CONCLUSIONS

Le processus d'élaboration du SIS et la mise en place d'un état zéro comprenait essentiellement trois étapes, notamment (i) la la mise en place du cadre conceptuel du SIS composé principalement des principes, critères et les indicateurs, (ii) l'établissement de l'état zéro sur la base des informations disponibles au niveau des deux projets REDD+ existants actuellement Madagascar, (iii) l'élaboration du protocole de suivi , (iv) l'élaboration du système de gestion de base de données et le renforcement des capacités des utilisateurs, (v) la production d'une maquette de résumé pour le CNUCC.

Concernant le cadre conceptuel, il a été distingué trois (3) types d'indicateurs dans le SIS, notamment l'indicateur lié à la stratégie nationale REDD+, l'indicateur de performance des grands projets REDD+ et l'indicateur de performance des projets communaux ou intercommunaux. En effet, selon l'orientation de la stratégie nationale, il y aura différentes sortes de projets REDD+ à mettre en place, entre autres les projets d'envergure régionale ou interrégionale, dénommé « grand projet », les projets à léchelle communale ou intercommunal, dénommé « projet communal ou intercommunal ». La spécificité de chaque type de projet merite d'être pris en considération dans la définition des indicateurs afin que ces derniers soient bien appropriés et pertinents.

Une réfléxion plus approfondie et de manière concertée au niveau du BNCR et les parties prenantes est encore nécessaire au stade actuel, en vue de préciser le mode d'intereprétation de certains indicateurs, entre autres, l'indice de bien être, le taux d'accès à l'eau potable.

L'état zéro a été réalisé au niveau des deux projets REDD+ existants à dans la zone d'intervention du BNCR à Madagascar, notamment le projet Makira et le projet CAZ.

Afin d'assurer l'opérationnalisation et la perennité du SIS, il est indispensable de mettre en place un protocole de suivi. Ce protocole contient principalement, la procédure à suivre pour la collecte, le traitement, le contrôle et la diffusion des informations sur le SIS. De plus, l'arrangement insitutionnel et la charte de responsabilité sont également définis dans ce document.

Par ailleurs, afin de gérer la base de données SIS, le consultant developpé un système de gestion de base de donnée, qui va assurer entre autres, le stockage, la mise à jour, la consultation des données du SIS. Un renforcement de capacité des utilisateurs au niveau du BNCR a été réalisé afin de faciliter l'utilisation de cet outil

La principale contrainte qu'on avait rencontré durant la mise en œuvre de ce mandat vient du fait que le notre dependait fortement des inputs du mandat relatif au SESA. Au fait, cette situation a entraîné un grand décalage au niveau du calendrier de mise en œuvre. Egalement, des elements de la stratégie nationale REDD+ sont nécessaires pour finaliser les indicateurs alors que ceci est en cours d'élaboration durant l'élaboration du SIS.

Une fois que la stratégie nationale est bien bouclée, nous suggérons que le BNCR revoie certains points , notamment la charte de responsabilité le montage institutionnel pour voir s'il y un ajustage nécessaire.

10 ANNEXES

10.1 ANNEXE : CADRE CONCEPTUEL DU SIS

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
Principe a : Les activités REDD+ sont cohérentes avec les programmes forestiers nationaux, complètent les objectifs de la politique forestière, tiennent compte des dina, des législations nationales et des conventions et accords internationaux et contribuent au développement durable au sens large				
Critère a1 Se conformer aux dina, aux instruments légaux communaux et régionaux et aux lois nationales et internationales applicables, ainsi qu'aux traités, aux conventions et aux instruments internationaux ratifiés ou adoptés par le pays				
A11 : La disponibilité de documents juridiques et administratifs témoignant la conformité des activités REDD+ aux dina, aux instruments légaux locaux, communaux et régionaux, et aux lois nationales	**IA11 :** Document justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux au niveau communal, régional (attestation de conformité avec les dina, PCD, SAC) et national	**IA111 :** Disponibilité publique des documents de planification de la mise en œuvre du SN (PTA) les procédures d'application et les rapports de suivi/évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ approuvés par le COPIL et en cours de validité assurant la conformité de la mise en œuvre réalisation de la SN REDD+ avec les lois nationales.	**IA112** : Existence d'un procès-verbal de validation justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux (y compris dina) au niveau communal délivré par le SLC, et au niveau régional délivré par la plateforme régionale	**IA113** : Existence d'un procès-verbal de validation justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux (y compris dina) au niveau communal délivré par le SLC, au niveau local et par la plateforme régionale, (et au niveau national délivré par la PFN-REDD+)
A12 : La disponibilité de documents juridiques et administratifs témoignant la conformité des activités REDD+ aux engagements internationaux	**IA12** : Document justifiant la conformité de la mise en œuvre delà stratégie nationale REDD+ avec les engagements internationaux.	**IA121** : Disponibilité publique des rapports de suivi / évaluation de la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ approuvé par le COPIL assurant la conformité avec les engagements internationaux tels le CCNUCC, CDB, OMD, CEDAW)		
Critère a2 : Assurer la cohérence avec, et la contribution aux objectifs nationaux de politique climatique, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation				

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
A21 : Les activités REDD+ au niveau local sont alignées sur les politiques et les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.	**IA21** : Document/preuve préparé par BNCR, vérifié par BNCC validé et délivré par MEEF justifiant la cohérence des activités REDD+ avec la politique nationale en matière de changement climatique	**IA211 :** Disponibilité publique de documents approuvés par le COPIL et en cours de validité concernant la planification de la mise en œuvre de la SN (PTA), les procédures d'application et les rapports de suivi / évaluation justifiant la conformité de la mise en œuvre de la SN REDD+ avec la stratégie nationale en matière de changement climatique	**IA212** : Disponibilité publique d'un PTA et RAT approuvés par le BRCR justifiant la conformité avec la stratégie nationale en matière de changement climatique de la mise en œuvre des activités REDD+, au niveau communal ou intercommunal,	**IA213** : Disponibilité publique d'un PTA et RAT validés par le BNCR justifiant la conformité avec la stratégie nationale en matière de changement climatique de la mise en œuvre des Grands projets REDD+ (GPR)
Critère a3 Assurer la cohérence avec, et la contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement durable, y compris les stratégies et plans des autres secteurs, ainsi que les référentiels régionaux de développement.				
A31 : Les activités REDD+ au niveau local sont alignées sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux objectifs nationaux de développement durable	**IA31** : Document délivré par l'organisme compétent justifiant la cohérence des activités REDD+ avec les stratégies nationales de réduction de pauvreté (PND, PEDD, SNAT)	**IA311** : Disponibilité publique de l'approbation du PTA et RAT, procédures d'application et rapports (SN) par le COPIL préalablement validé par la plateforme REDD+ nationale justifiant la cohérence de la mise en œuvre de la SN REDD+ avec les stratégies nationales de réduction de pauvreté (PND, PEDD, SNAT)	**IA312** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par les SLC et la plateforme REDD+ régionale concernées justifiant la cohérence de la mise en œuvre des activités REDD+ avec les SRAT, SAC et PCD	**IA313** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par les SLCs et les plateformes REDD+ régionale concernées justifiant la cohérence de la mise en œuvre des activités REDD+ avec les SRAT, SAC et PCD
Critère a4 Assurer la cohérence avec, et la contribution aux politiques de préservation de la biodiversité nationale, aux autres objectifs de politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles, aux programmes forestiers nationaux et aux engagements internationaux à la stratégie national REDD+.				

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
A41: Les activités REDD+ sont alignées sur les politiques et stratégies environnementales pertinentes existantes à Madagascar	**IA41** : Document justifiant la cohérence des activités dans le cadre du projet REDD+ avec la stratégie nationale de préservation de la biodiversité, politique environnementale (Polfor, Pnae, PEDD, COAP, Stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité)	**IA411** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par le COPIL justifiant la cohérence de la mise en œuvre de la SN REDD+ avec les stratégies nationales environnementales (PND, PEDD, COAP, Stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité)	**IA412** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par la BRCR/PF justifiant la cohérence de la mise en œuvre des activités REDD+ avec les stratégies nationales de réduction de pauvreté (PND, PEDD, COAP, SNGDB)	**IA413** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par la BRCR et la PFR ainsi que le BNCR/PFN
Principe b : La stratégie nationale REDD+ contribue à la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationale				
Critère b1 Assurer l'intégrité, la transparence et la redevabilité dans la gestion des fonds et des financements de la stratégie REDD+				
B11 : Les rapports annuels sur la gestion des fonds REDD+ sont accessibles aux parties prenantes et au public	**IB11 :** Document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+	**IB111** : Disponibilité publique des rapports financiers annuels de la structure en charge de la gestion des fonds REDD+ (BNCR)	**IB112** : Disponibilité publique des rapports financiers annuels de la structure en charge de la gestion des fonds REDD+ (BRCR)	**IB113** : Existence d'un document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+ (rapport financier annuel) pour chaque grand projet REDD + (GPR)
B12 : Les procédures pour la gestion des fonds REDD+ sont bien définies et appliquées	**IB12** : Manuel des procédures financières et administratives claire et validé par l'entité compétente pour chaque projet REDD+	**IB121** : Disponibilité publique d'un manuel de procédure pour BNCR et pour tous les projets REDD+ validé, et des preuves de la mise en œuvre de la procédure ; Rapports d'audit annuel préparé par une entité indépendante	**IB122** : Preuve de mise en œuvre effective des procédures en cours de validité. Rapports d'audit annuel préparé par une entité indépendante	**IB123** : Preuve de mise en œuvre effective des procédures en cours de validité. Rapports d'audit annuel préparé par une entité indépendante.

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
		IB124 : Disponibilité publique de l'organigramme précisant les fonctions, les objectifs et les missions, les obligations de gestion/suivi/publication d'information de la structure en charge de la gestion des fonds REDD+ (nationale)	**IB125** : Disponibilité publique de l'organigramme précisant les fonctions, les objectifs et les missions, les obligations de gestion/suivi/publication d'information de la structure en charge de la gestion des fonds REDD+ (communal)	Non applicable
Critère b2 Assurer la transparence et l'accès à toutes les informations relatives à la REDD+, notamment la diffusion effective auprès du public en vue de promouvoir une conscientisation générale et la bonne gouvernance.				
B21 : Les informations concernant les activités REDD+ sont accessibles au public	**IB21 :** Disponibilité des informations sur les activités REDD+ pour le public	**IB211 :** Disponibilité publique à travers plusieurs supports (web, papiers, audio-visuel, etc.) de l'ensemble des informations pertinentes, règles et procédures liées à la SN	**IB212** : Disponibilité publique à travers plusieurs supports (web, papiers, audio-visuel, etc.) de l'ensemble des informations pertinentes, règles et procédures liées aux activités REDD+ régionale	**IB213 :** Disponibilité publique à travers plusieurs supports (web, papiers, audio-visuel, etc.) de l'ensemble des informations pertinentes et non confidentielles liées au projet
Critère b3 Promouvoir la coordination, la culture de résultats, et la coopération entre les secteurs pour la bonne gouvernance du secteur forestier et celle d'autres secteurs pertinents.				

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
B31 : Disponibilité des structures et processus de coordination du secteur forestier et les autres secteurs pertinents pour les activités REDD+	**IB31** : Document prouvant l'opérationnalité des plateformes REDD+ (national, régional) et SLC au niveau local, et preuve de participation des différents Ministères en charge de - Forêts - Eau - Agriculture et Elevage - Pêche - Energie - Hydrocarbures - Mines - Aménagement du territoire - Finances - Décentralisation - Justice - Gendarmerie 02 Représentants des - organismes nationaux œuvrant dans la protection de l'environnement - des fédérations des communautés de base - du secteur privé - des Partenaires Techniques Internationaux - des Partenaires Financiers - des régions - des universités et organismes de recherche	**IB311** : Les PV de toutes les réunions de la plateforme REDD+ nationale, une copie de l'invitation avec liste des destinataires et des fiches de présence de tous les participants sont disponibles publiquement.	**IB312** : Les PV de toutes les réunions périodiques de la plateforme REDD+ régionale, une copie de l'invitation avec liste des destinataires et des fiches de présence de tous les participants sont disponibles publiquement.	Non applicable
Principe c : La stratégie REDD+ reconnaît et respecte les connaissances et les droits aux terres et aux ressources des communautés locales				
Critère c1 Identifier les différents détenteurs des droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres et aux ressources liées aux activités REDD+				

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
C11 : Les différents détenteurs des droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres et aux ressources dans les zones de mise en œuvre de REDD+ sont identifiés et cartographiés	**IC111**: Base de données/Carte des ayants droits dans les zones concernées par les activités REDD+	**IC1111** : Disponibilité publique des directives de la stratégie nationale en matière de respect des connaissances et en matière de reconnaissances des droits aux terres et aux ressources, y compris des communautés locales	**IC1112** : Disponibilité publique d'une base de données exhaustive/Carte (PLOF) des ayants droits dans les zones d'intervention des activités REDD+	**IC1113** : Disponibilité publique d'une base de données exhaustive/Carte (PLOF) des ayants droits dans les zones d'intervention du projet REDD+
Critère c2 Identifier et respecter les connaissances traditionnelles et le patrimoine et les pratiques culturels.				
C21 : Disponibilité des documents sur les connaissances traditionnelles, le patrimoine et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	**IC21** : Recueil des connaissances traditionnelles, des traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	Non applicable	**IC211** : Disponibilité publique d'un recueil des traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	**IC212** : Disponibilité publique d'un recueil des traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
C22 : Disponibilité de mécanismes permettant d'assurer le respect des connaissances traditionnelles avec procédures de partage équitable des avantages issues de l'utilisation des connaissances traditionnelles	**IC22** : Structure de dialogue au niveau local permettant de se concerter avec les représentants de communautés (choisis par les communautés concernées, par exemple : Tangalamena) sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels	Non applicable	**IC221** : Existence et fonctionnement effectif des structures locales de concertation (SLC) au niveau communal et intercommunal dans toutes les zones de mise en œuvre des activités REDD+ permettant de se concerter avec des représentants choisis par les communautés concernées sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels	**IC222** :Existence et fonctionnement effectif d'une structure locale de concertation (SLC) dans toutes les zones de mise en œuvre des activités REDD+ permettant de se concerter avec les représentants choisis par les communautés concernées, sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels
C23 : La conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie REDD+ est bâtie en respectant et en s'appuyant sur les connaissances, les compétences et les systèmes de gestion traditionnels ou autres, des détenteurs de droits, des parties prenantes et des communautés locales	**IC23** :Preuve d'obtention de consentement libre et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Représentativité des parties prenantes engagées dans le processus de formalisation du CLIP.	**IC231** : Existence d'un Manuel et/ou de directives nationales en matière d'obtention du CLIP spécifiquement relatif à l'utilisation des connaissances	**IC232 :** Preuve d'obtention de consentement libre, et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Nombre, pertinence et représentativité des parties prenantes signataires du CLIP. Disponibilité publique d'une preuve d'implication des tangalamena, autorité administrative dans le processus de formalisation du CLIP	**IC233** :Preuve d'obtention de consentement libre, et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Nombre, pertinence et représentativité des parties prenantes signataires du CLIP. Disponibilité publique d'une preuve d'implication des tangalamena, autorité administrative dans le processus de formalisation du CLIP
Critère c3 Veiller à ce qu'il n'y ait aucune réinstallation involontaire ni de restriction à l'accès aux ressources suite aux activités REDD+				
C31 : Transparence en matière de risques de réinstallation involontaire ou de restriction d'accès aux ressources des activités	**IC31 :** Base de données et cartes des Personnes Affectées par le Projet (PAP) avec risque de réinstallation involontaire et restriction d'accès aux ressources naturelles	**IC311 :** Disponibilité publique des directives nationale REDD+ en matière de réinstallation involontaire et restriction d'accès aux ressources	**IC312 :** Disponibilité de cartes / listes des Personnes Affectées par le Projet (PAP) identifiées, y compris leurs droits dans le domaine des risques de réinstallation ou restriction d'accès aux ressources des activités	**IC313** : Disponibilité de cartes / listes des Personnes Affectées par le Projet (PAP) identifiées, y compris leurs droits dans le domaine des

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
REDD+. Transparence concernant les personnes effectivement affectées par la survenance de ces risques.			REDD+	risques de réinstallation ou restriction d'accès aux ressources des activités REDD+
C32 : Identification des activités REDD+ avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources sont identifiées	**IC32** : Liste des projets avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources	**IC321** : Nombre et pourcentage de projets REDD+ avec fiche de tri/catégorisation environnementale et sociale catégorisée par ONE pour risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources ayant pu identifier la liste des activités avec risque de réinstallation ou restriction d'accès aux ressources	**IC322** : Disponibilité publique de la décision d'ONE sur la risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources et les actions à entreprendre (évaluation sociale et économique, PAR etc.).	**IC323** : Disponibilité publique de la décision d'ONE sur la risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources et les actions à entreprendre (évaluation sociale et économique, PAR etc.).
C33 : Transparence, efficacité et équité de traitement des personnes affectées par le projet.	**IC33 :** Plans de réinstallation approuvés. Procédures de réinstallation et de compensation des personnes affectées systématiquement appliquées.	**IC331 :** Nombre et pourcentage de projets REDD+ dont des risques de réinstallation ou restriction d'accès aux ressources sont identifiées ayant un plan de réinstallation approuvé. Nombre et pourcentage des projets REDD+ ayant procédé à des réinstallations qui ont respecté leur procédure de compensation des personnes affectées	**IC332 :** Disponibilité publique des plans de réinstallation approuvés et de la procédure de réinstallation et/ou compensation. Caractère effectif de la compensation des personnes affectées.	**IC333 :** Disponibilité publique d'un plan de réinstallation approuvé et de la procédure de réinstallation et/ou compensation. Caractère effectif de la compensation des personnes affectées.
Critère c4 Obtenir le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des communautés locales pour toute activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources, ainsi que respecter et défendre la décision prise.				
C41 : Disponibilité d'un processus documenté pour obtenir le CLIP des communautés locales affectées par les activités REDD+	**IC41** : Existence d'un Manuel et/ou de directives nationales en matière d'obtention du CLIP pour les activités REDD+	**IC411** : Disponibilité publique d'un standard national y-compris des procédures en matière de CLIP (selon la SN)	Non applicable	Non applicable

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
C42 : Le CLIP est obtenu des communautés locales pour la mise en œuvre de chaque activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources en conformité avec le standard national et les preuves sont rendus publiques pour respecter et défendre les décisions prises	**IC42** :Accord écrit entre le responsable d'un projet REDD+ et les communautés locales se portant sur le consentement de ces dernières pour la mise en œuvre de chaque activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources en conformité avec le standard national (chaque activité et chaque changement des activités avec incidence sur les droits doivent faire l'objet d'un accord)	**IC421 :** Disponibilité publique des documents justifiant le nombre et pourcentage de projets REDD+ ayant obtenus le CLIP des communautés locales pour chaque activité entraînant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources.	**IC422 :** Existence des accords publiés avec les communautés locales mentionnant leur consentement obtenu suivant les [directives/procédures] nationales pour la mise en œuvre des activités ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources	**IC423 :**Existence des accords publiés avec les communautés locales obtenu suivant les [directives/procédures] nationales mentionnant leur consentement pour la mise en œuvre des activités ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources
Principe d : Toutes les parties prenantes en particulier les communautés locales participent pleinement et efficacement aux activités REDD+				
Critère d1 Assurer la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes qui veulent s'impliquer dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+ à travers une participation culturelle appropriée et efficace, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables.				
D11 : Les parties prenantes des activités REDD+ sont identifiées	**ID11 :** Liste des parties prenantes pour chaque étape du processus des activités REDD+	**ID111 :** Disponibilité publique des directives de la SN sur l'identification et la participation des parties prenantes	**ID112 :** Disponibilité publique de la liste des parties prenantes ou groupes de parties prenantes pour chaque étape du processus des projets allant de la conception jusqu'au suivi	**ID113 :** Disponibilité publique de la liste des parties prenantes ou groupes de parties prenantes pour chaque étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi
D12 : Les parties prenantes sont réellement engagées	**ID12** : Plan de participation spécifiant les méthodes et les activités pour assurer la participation effective de chaque groupe de partie prenante identifiée	**ID211** : Existence d'un mécanisme/démarche impliquant les parties prenantes pour chaque étape du processus de la Stratégie Nationale REDD+ allant de la conception jusqu'au suivi Nombre et pourcentage de projets REDD+ ayant un mécanisme/démarche impliquant les parties prenantes pour	**ID212 :** Existence d'un mécanisme/démarche impliquant les parties prenantes pour chaque étape du processus des projets allant de la conception jusqu'au suivi	**ID213 :** Existence d'un mécanisme/démarche impliquant les parties prenantes pour chaque étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
		chaque étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi		
D13 : Implication effective des groupes de parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités REDD+	**ID13 :** Preuves documentées (fiche de présence) des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+	**ID131** : Nombre et pourcentage de projets REDD+ ayant une preuve écrite de l'implication suffisante des groupes de parties prenantes dans les différentes étapes du processus du projet	**ID132 :** Existence d'une preuve documentée, telle que la fiche de présence des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets REDD+	**ID133 :** Existence d'une preuve documentée, telle que la fiche de présence des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des grands projets REDD+
Critère d2 S'assurer que les parties prenantes disposent des informations suffisantes, fournies d'une manière culturellement appropriée et à temps concernant la REDD+, ainsi que la capacité à participer pleinement et effectivement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie REDD+.				
D21 : Les parties prenantes reçoivent à temps voulu les informations sur les activités, les impacts, le partage des avantages du programme/projet REDD+. et au format adapté, avec attention spécifique aux groupes vulnérables	**ID211 :** Stratégie/Plan de communication prenant en considération les différentes cultures de tous les groupes de parties prenantes identifies'	**ID2111** : Disponibilité publique de la stratégie /plan de communication REDD+ (SN)	**ID2112** Disponibilité effective auprès de toutes les parties prenantes de documents qui expliquent la SN et les projets REDD+, élaborés sous un format et sur un support adapté aux spécificités des différents groupes de parties prenantes ou existence des séances d'information du public sur les activités, impacts et le partage des avantages du programme REDD+ (surtout pour les illettrés)	**ID2113** Disponibilité effective auprès de toutes les parties prenantes de documents qui expliquent la SN et les projets REDD+, élaborés sous un format et sur un support adapté aux spécificités des différents groupes de parties prenantes ou existence des séances d'information au public sur les activités , impacts et le partage des avantages du programme REDD+ (surtout pour les illettrés)
	ID212 : Pourcentage des informations partagées reçues par les parties	**ID2121 :** Disponibilité publique d'un rapport sur l'impact/effet de la mise en œuvre du plan de communication	**ID2122** : Disponibilité publique d'un rapport sur l'impact/effet de la mise en œuvre du plan de communication de la stratégie nationale et des projets REDD+ dans la région	**ID2123** : Disponibilité publique d'un rapport sur l'impact/effet de la mise en œuvre du plan de communication de la

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
	prenantes, Niveau de compréhension des parties prenantes des informations partagées			stratégie nationale et des projets REDD+ dans la région
Critère d3 Assurer la responsabilité et la légitimité de tous les organes qui représentent les parties prenantes				
D31 : Les membres des plateformes et autres entités de concertation REDD+ sont désignés officiellement par les 9 groupes/catégories] de parties prenantes qu'ils représentent	**ID31** : Preuve écrite justifiant la légitimité des représentants des membres de la plateforme REDD+	**ID311** : Existence d'une preuve écrite justifiant la légitimité des représentants de chaque catégorie des parties prenantes membre de la plateforme nationale	**ID312 :** Existence d'une preuve écrite justifiant la légitimité des représentants de chaque catégorie des parties prenantes membre de la plateforme REDD+ (régionale)	Non applicable
Critère d4 Promouvoir et renforcer l'approche genre et l'autonomisation des femmes.				
D41 : Transparence de la différenciation des impacts des activités REDD+ entre les femmes et les hommes	**ID41 :** Cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les activités REDD+	**ID411** : Disponibilité de la stratégie pour l'intégration de l'approche genre et autonomisation des femmes (SN)	**ID412** : Disponibilité publique de la cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les différentes activités REDD+	**ID413** : Disponibilité publique de la cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les différentes activités REDD+
D42 : Mise en œuvre des projets et activités REDD+ favorisant l'autonomisation des femmes, particulièrement celles des communautés locales	**ID42** : Liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes	**ID421** : Disponibilité publique d'un rapport d'évaluation de la prise en considération de l'approche genre et autonomisation des femmes dans les activités REDD+ de la stratégie nationale	**ID422 :** Disponibilité publique de la liste des activités REDD+ mises en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes	**ID423 :** Disponibilité publique de la liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes
D53 : Le suivi / évaluation de l'accès effectif aux avantages REDD+ est sexospécifique	**ID53** : Ecarts hommes / femmes dans l'accès aux avantages des activités REDD+	**ID531** : Nombre de bénéficiaires hommes / femmes	**ID532 :** Nombre de bénéficiaires hommes / femmes	**ID533 :** Nombre de bénéficiaires hommes / femmes

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
Critère d6 Traiter efficacement les réclamations et les disputes liées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie REDD+, y compris les disputes liées au programme concernant les droits aux terres et aux ressources.				
D61 : Existence d'un mécanisme de gestion de plainte fonctionnel et accessible aux parties prenantes	**ID611** : Mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel	**ID6111** : Disponibilité d'un guide de résolution /traitement des plaintes dans le cadre des projets REDD+ (SN)	**ID6112 :** Existence d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel au niveau des projets REDD+	**ID6113 :** Existence d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel au niveau du projet REDD+
	ID612 : Document /base de données contenant les informations relatives aux plaintes	**ID6121** : Existence d'un MGP fonctionnel et accessible Rapport sommaire du nombre de plaintes reçues, des différents types, des différentes zones, délai moyen de résolution, types de recours	**ID6122 :** Disponibilité publique des griefs des personnes, accessibilité effective au dépôt de grief Délai moyen de résolution des griefs.	**ID6123 :** Disponibilité publique des griefs des personnes, accessibilité effective au dépôt de grief Délai moyen de résolution des griefs.
D63 : Les plaintes liées à la REDD+ sont traités	**ID63** : Proportion des plaintes traitées par rapport aux plaintes enregistrées	**ID631 :** Nombre et pourcentage des plaintes résolues parmi les plaintes enregistrées	**ID632 :%** des plaintes résolues parmi les plantés enregistrées	**ID633 :**% des plaintes résolues parmi les plantés enregistrées
Principe e : La stratégie REDD+ protège les forêts naturelles contre la dégradation ou leur conversion, accroît les avantages qu'offre la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, et améliore la sécurité des moyens de subsistance et le bien-être à long terme des communautés locales en accordant une attention spéciale aux femmes et aux personnes les plus vulnérables				
Critère e1 Veiller à ce que les activités de la REDD+ ne provoquent pas la conversion des forêts naturelles en d'autres utilisations des terres, y compris les plantations forestières, et faire de la réduction de leur conversion une priorité de la REDD+.				
E11 : La superficie totale des forêts naturelles dans chaque commune est maintenue dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE11** : Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE111 :** Disponibilité publique de la cartographie sur l'évolution des superficies des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE112 :** Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE113 :** Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+
Critère e2 Minimiser la dégradation des forêts naturelles et faire de la réduction de leur dégradation une priorité de la REDD+				

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
E21 : La lutte contre les moteurs de dégradation des forêts fait partie des priorités de la REDD+	**IE21 :** Existence d'activités REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts	**IE211 :** Disponibilité publique et mise à jour périodique de l'inventaire des moteurs de dégradation des forêts naturelle et des moyens d'atténuation à privilégier	**IE212** : Existence des activités REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts naturelles	**IE213 :** Existence des activités REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts naturelles
Critère e3 Veiller à ce que la planification de l'utilisation des terres et les activités REDD+ tienne explicitement compte des services rendus par les écosystèmes et de la conservation de la biodiversité en lien avec les valeurs des parties prenantes locales, des synergies éventuelles et des arbitrages potentiels entre les différents avantages.				
E31 : Les services écosystémiques de valeur pour les populations locales dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+ sont identifiés et maintenus	**IE311 :** Liste des services éco systémiques de valeur pour les populations locales dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE3111 :**Disponibilité publique des directives de la stratégie nationale sur l'identification, maintien et le suivi des services éco systémiques de valeur pour les populations locales dans les zones d'intervention REDD+	**IE3112 :** Existence d'une liste des services éco systémiques avec priorisation selon leur degré d'importance pour les populations locales et rapport d'évaluation de leur évolution dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE3113 :** Existence d'une liste des services éco systémiques avec priorisation selon leur degré d'importance pour les populations locales et rapport d'évaluation de leur évolution dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+
	IE312 : Changement du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie	**IE3121 :** Nombre et pourcentage de projets REDD+ ayant pu maintenir les ressources hydriques	**IE3122 :** Evolution du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie	**IE312 3:** Evolution du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie
	IE313 : Evolution du taux d'accès de la population en eau potable	Non applicable	**IE3131 :** % des populations ayant accès à l'eau potable	**IE3132 :** % des populations ayant accès à l'eau potable
E32 : Un Plan de gestion et de suivi pour la réduction des menaces sur les espèces menacées, est opérationnel dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE32** : Preuve de réduction des menaces ou maintien des populations d'espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE321 :** Nombre et pourcentage de projets REDD+ ayant une preuve de réduction des menaces ou maintien des espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE322 :** Preuve de réduction des menaces ou maintien des espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE323 :** Preuve de réduction des menaces ou maintien des espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+. Il est à signaler que La méthodologie de mesure de la réduction des menaces sera identifiée par BNCR ultérieurement

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
Critère e4 Protéger et renforcer le bien-être économique et social des parties prenantes concernées, en produisant des impacts positifs supplémentaires sur la sécurité des moyens de subsistance à long terme des communautés locales tout en réduisant les effets néfastes qui pèsent sur elles, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables.				
E41 : Réduction des effets néfastes et augmentation des impacts positifs assurant la sécurité des moyens de subsistance à long terme	**IE41** : Situation de bien être des communautés locales	**IE411 :**Disponibilité publique d'une stratégie d'amélioration de bien être des communautés locales touchées par les activités REDD+ (BNCR) et d'un rapport d'évaluation des impacts sur le bien être des communautés des projets REDD+ (BNCR) Nombre et pourcentage des projets REDD+ avec disponibilité publique d'une étude d'impact social/économique et d'un plan d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement de la situation économique des communautés locales validés	**IE412** : Disponibilité publique d'une étude d'impact social/économique et d'un plan d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement de la situation économique des communautés locales validés (BRCR)	**IE413 :** Disponibilité publique d'une étude d'impact social/économique et d'un plan d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement de la situation économique des communautés locales validés (Promoteur de projet)
			IE414 : Evolution de l'indice de bien être des communautés locales. Il est à signaler que La méthode de calcul de l'indice de bien être des communautés sera identifiée par BNCR ultérieurement	**IE415 :** Evolution de l'indice de bien être des communautés locales.
Principe des mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion sont mises en œuvre notamment le partage équitable des avantages des activités REDD+ entre toutes les parties prenantes pertinentes (voir mécanisme de partage des avantages)				
Critère f1 Evaluer et traiter les risques d'inversion des réalisations REDD+, y compris les futurs risques potentiels pour les stocks de carbone forestier et d'autres avantages afin d'assurer l'efficience et l'efficacité du mécanisme REDD+.				

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
F11 : l'évaluation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+ en matière de réduction d'émissions GES et sur les plans social et environnemental	**IF11** : Facteurs de risque d'inversion des réalisations des activités REDD+ identifiés	**IF111** : Nombre de projets REDD+ ayant déjà identifié les facteurs de risque d'inversion des réalisations REDD+	**IF112** : Existence et actualisation fréquente de la liste des facteurs de risque d'inversion des réalisations REDD+	**IF113** : Existence et actualisation fréquente de la liste des facteurs de risque d'inversion des réalisations REDD+
F12 : Réduction des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+	**IF12** : Rapport de mise en œuvre de stratégie d'atténuation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+	**IF121** :Nombre et pourcentage de projets REDD+ ayant un document de stratégie d'atténuation des risques et produisant des rapports de suivi d'évaluation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+	IF122 : Rapport annuel d'évaluation et de suivi des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+, et évaluation de l'évolution des risques	IF123 : Rapport annuel d'évaluation et de suivi des risques d'inversion des activités REDD+, évaluation de l'évolution des risques
F21 : Transparence en matière d'équité de répartition des avantages entre les parties prenantes concernées et de l'attention particulière portée aux groupes vulnérables	**IF21** : Existence d'un mécanisme de partage des avantages selon une démarche concertée avec les communautés locales	**IF211 :** Disponibilité publique des directives de la SN sur le mécanisme de partage équitable, sans discrimination et avec attention particulière portée aux groupes vulnérables	**IF212 : Existence** d'un mécanisme de partage des avantages déjà fonctionnel approuvé par les communautés locales (ex : comité de concertation locale) avec dispositions particulières spécifiques envers les groupes vulnérables; Effectivité de ce mécanisme et des dispositions particulières.	**IF213 :** Existence d'un mécanisme de partage des avantages déjà fonctionnel approuvé par les communautés locales (ex : comité de concertation locale) avec dispositions particulières spécifiques envers les groupes vulnérables; Effectivité de ce mécanisme et des dispositions particulières.
G12 : Atténuation des risques de déplacements d'émissions	**IG12 :** Identification des risques et zones de déplacement de déforestation, Plan d'atténuation des risques de déplacements de la déforestation et rapport d'évaluation de l'évolution de	**IG211** : Nombre de projets REDD+ ayant un plan d'atténuation du déplacement de l'émission	**IG212 :** Existence d'un plan d'atténuation du déplacement de l'émission, % de réalisation du plan	**IG213 :** Existence d'un plan d'atténuation du déplacement de l'émission, % de réalisation du plan

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance de la Stratégie Nationale REDD+	Indicateur de performance des projets REDD+ Communaux/Intercommunaux	Indicateur de performance des grands projets REDD+
	déforestation dans ces zones			

11 ANNEXE 2 : METHODE DE SUIVI PAR INDICATEUR

11.1 CAS DU PROJET MAKIRA

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de performance des grands projets REDD+	Evaluation de l'état zéro pour CAZ	Moyen de vérification	Entité emettrice	Entite de validation de l'achèvement	Observations
Principe a : Les activités REDD+ sont cohérentes avec les programmes forestiers nationaux, complètent les objectifs de la politique forestière, tiennent compte des dina, des législations nationales et des conventions et accords internationaux et contribuent au développement durable au sens large							
Critère a1 Se conformer aux dina, aux instruments légaux communaux et régionaux et aux lois nationales et internationales applicables, ainsi qu'aux traités, aux conventions et aux instruments internationaux ratifiés ou adoptés par le pays							
A11 : La disponibilité de documents juridiques et administratifs témoignant la conformité des activités REDD+ aux dina, aux instruments légaux communaux et régionaux et aux lois nationales	**IA11 :** Document justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux au niveau communal, régional (attestation de conformité avec les dina, PCD, SAC) et national	**IA113** : Existence d'un procès-verbal de validation justifiant la conformité des activités REDD+ aux instruments légaux (y compris dina) au niveau communal délivré par le SLC, au niveau local et par la plateforme régionale, (et au niveau national délivré par la PFN-REDD+)	Conforme	Project Design Document (PDD), rapport de monitoring et rapport de vérification	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Rain Forest Alliance (RFA))	Le projet Makira respecte deux standards, notamment le standard VCS et CCBA[1]. Ces deux normes exigent la conformité avec les lois nationales du projet REDD+. Le PPD de Makira qui est déjà approuvé par RFA mentionne dans la page 30-32 que ce critère est bien respecté. Ce PDD fait donc office d'une preuve de conformité avec les lois nationales
		Disponibilité publique d'un document attestant de la conformité du projet avec les dina au niveau local ou communal ou	Conforme	Project Design Document (PDD), rapport de monitoring et rapport de vérification	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Rain Forest Alliance (RFA)	Les standards VCS et CCBA exige ce critère. Le projet Makira l'a donc respecté selon la page 32 du PDD

[1] Selon le document intitulé « Safeguards in REDD+ and Forest Carbon Standards », page 22, la norme CCB respecte les Garanties Cancun

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
		régional					
Critère a2 : Assurer la cohérence avec, et la contribution aux objectifs nationaux de politique climatique, y compris les stratégies d'atténuation et d'adaptation							
A21 : Les activités REDD+ au niveau local sont alignées sur les politiques et les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.	**IA21** : Document/preuve préparé par BNCR, vérifié par BNCC validé et délivré par MEEF justifiant la cohérence des activités REDD+ avec la politique nationale en matière de changement climatique	**IA213** : Disponibilité publique d'un PTA et RAT validés par le BNCR justifiant la conformité avec la stratégie nationale en matière de changement climatique de la mise en œuvre des Grands projets REDD+ (GPR)	Conforme	Project Design Document (PDD) Protocole d'accord avec le MEEF	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Rain Forest Alliance (RFA) MEEF	Le projet Makira a établi un protocole d'accord avec le MEEF, cela fait office de leur acceptation du document, c'est-à-dire que les activités à mener par le projet sont validées par le MEEF (Ministère en charge de la lutte contre le changement climatique).
Critère a3 Assurer la cohérence avec, et la contribution aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux objectifs de développement durable, y compris les stratégies et plans des autres secteurs, ainsi que les référentiels régionaux de développement.							
A31 : Les activités REDD+ au niveau local sont alignées sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et aux objectifs nationaux de développement durable	**IA31** : Document délivré par l'organisme compétent justifiant la cohérence des activités REDD+ avec les stratégies nationales de réduction de pauvreté (PND, PEDD, SNAT)	**IA313** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par les SLCs et les plateformes REDD+ régionale concernées justifiant la cohérence de la mise en œuvre des activités REDD+ avec les SRAT, SAC et PCD	Conforme	Project Design Document (PDD) Protocole d'accord avec le MEEF	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Rain Forest Alliance (RFA) MEEF	Le protocole établi par le projet Makira avec le MEEF justifie l'accord de ce dernier sur l'alignement des activités du projet aux stratégies nationales en matière de réduction de la pauvreté
Critère a4 Assurer la cohérence avec, et la contribution aux politiques de préservation de la biodiversité nationale, aux autres objectifs de politiques environnementales et de gestion des ressources naturelles, aux programmes forestiers nationaux et aux engagements internationaux à la stratégie national REDD+.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
A41: Les activités REDD+ sont alignées sur les politiques et stratégies environnementales pertinentes existantes à Madagascar	**IA41** : Document justifiant la cohérence des activités dans le cadre du projet REDD+ avec la stratégie nationale de préservation de la biodiversité, politique environnementale (Polfor, Pnae, PEDD, COAP, Stratégie nationale de gestion durable de la biodiversité)	**IA413** : Disponibilité publique du PTA et RAT validés par la BRCR et la PFR ainsi que le BNCR/PFN	Conforme	Project Design Document (PDD) Protocole d'accord avec le MEEF	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Rain Forest Alliance (RFA) MEEF	Le protocole établi par le projet Makira avec le MEEF justifie l'accord de ce dernier sur l'alignement aux politiques et stratégies environnementales. A signaler que dans la page 30 du PDD, il est mentionné que le projet est en conformité avec le COAP, MECIE, charte environnementale
Principe b : La stratégie nationale REDD+ contribue à la transparence et l'efficacité des structures nationales de gouvernance forestière tenant compte de la législation et de la souveraineté nationale							
Critère b1 Assurer l'intégrité, la transparence et la redevabilité dans la gestion des fonds et des financements de la stratégie REDD+							
B11 : Les rapports annuels sur la gestion des fonds REDD+ sont accessibles aux parties prenantes et au public	**IB11 :** Document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+	**IB113** : Existence d'un document fournissant les informations sur la gestion des fonds REDD+ (rapport financier annuel) pour chaque grand projet REDD + (GPR)	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Ces documents existent bel et bien au niveau du Projet Makira, notamment les rapports MCC, rapport Tany meva, le rapport annuel d'activité Makira. Ils sont tous accessible au public
B12 : Les procédures pour la gestion des fonds REDD+ sont bien définies et appliquées	**IB12** : Manuel des procédures financières et administratives claire et validé par l'entité compétente pour chaque projet REDD+	**IB123** : Preuve de mise en œuvre effective des procédures en cours de validité. Rapports d'audit annuel préparé par une entité indépendante.	Conforme	Protocole d'accord (intégrant le manuel de procédure)	WCS/Makira Carbon Company (MCC	MEEF	Le projet Makira possède un manuel de procédure validé par le MEEF. Cela est intégré dans le protocole entre MEEF-MCC, POU MEEF, Tany meva et WCS
		Non applicable					

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
Critère b2 Assurer la transparence et l'accès à toutes les informations relatives à la REDD+, notamment la diffusion effective auprès du public en vue de promouvoir une conscientisation générale et la bonne gouvernance.							
B21 : Les informations concernant les activités REDD+ sont accessibles au public	**IB21 :** Disponibilité des informations sur les activités REDD+ pour le public	**IB213 :** Disponibilité publique à travers plusieurs supports (web, papiers, audio-visuel, etc.) de l'ensemble des informations pertinentes et non confidentielles liées au projet	Conforme	Site web WCS, Tany Meva	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Il s'agit du rapport d'activité du projet Makira qui est publié sur le site web de WCS, Tany Meva
Critère b3 Promouvoir la coordination, la culture de résultats, et la coopération entre les secteurs pour la bonne gouvernance du secteur forestier et celle d'autres secteurs pertinents.							
B31 : Disponibilité des structures et processus de coordination du secteur forestier et les autres secteurs pertinents pour les activités REDD+	**IB31** : Document prouvant l'opérationnalité des plateformes REDD+ (national, régional) et SLC au niveau local, et preuve de participation des différents Ministères en charge de - Forêts - Eau - Agriculture et Elevage - Pêche - Energie - Hydrocarbures - Mines - Aménagement du territoire - Finances - Décentralisation - Justice - Gendarmerie 02 Représentants des - organismes nationaux œuvrant dans la protection de l'environnement	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
	- des fédérations des communautés de base - du secteur privé - des Partenaires Techniques Internationaux - des Partenaires Financiers - des régions - des universités et organismes de recherche						
Principe c : La stratégie REDD+ reconnaît et respecte les connaissances et les droits aux terres et aux ressources des communautés locales							
Critère c1 Identifier les différents détenteurs des droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres et aux ressources liées							
C11 : Les différents détenteurs des droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres et aux ressources dans les zones de mise en œuvre de REDD+ sont identifiés et cartographiés	**IC111**: Base de données/Carte des ayants droits dans les zones concernées par les activités REDD+	**IC1113** : Disponibilité publique d'une base de données exhaustive/Carte (PLOF) des ayants droits dans les zones d'intervention du projet REDD+	Conforme	Base de données	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Cette base de données des ayants droits, élaboré par WCS existe et disponible au public
	IC112 :Disponibilité et mise en œuvre d'un Plan de travail prenant en considération des aspirations des communautés locales en matière d'accès aux terres, d'usage des terres, d'accès et d'usage des ressources forestières	**IC1123** :Disponibilité publique d'un plan de travail visant à prendre en compte les droits et aspirations des communautés locales en matière d'accès aux terres, d'usage des terres, et d'usage des ressources forestières et disponibilité publique des résultats de ce plan de travail.	Conforme	Plan de travail	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Le plan de travail du projet Makira intègre cet aspect
Critère c2 Identifier et respecter les connaissances traditionnelles et le patrimoine et les pratiques culturels.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
C21 : Disponibilité des documents sur les connaissances traditionnelles, le patrimoine et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	**IC21** :Recueil des connaissances traditionnelles, des traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	Document contenant les traditions locales et les pratiques culturelles liées aux activités REDD+	Conforme	Procès-verbal	District	District	Il s'agit d'un document établi et validé par le District
C22 : Disponibilité de mécanismes permettant d'assurer le respect des connaissances traditionnelles avec procédures de partage équitable des avantages issues de l'utilisation des connaissances traditionnelles	**IC22** : Structure de dialogue au niveau local permettant de se concerter avec les représentants de communautés (choisis par les communautés concernées, par exemple : Tangalamena) sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels	**IC222** :Existence et fonctionnement effectif d'une structure locale de concertation (SLC) dans toutes les zones de mise en œuvre des activités REDD+ permettant de se concerter avec les représentants choisis par les communautés concernées, sur le respect des connaissances traditionnelles et les pratiques culturels	Conforme	Statut de la plateforme	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Il s'agit principalement de la plateforme et fédération des communautés de base (COBA), COE du Pnat Makira.
C23 : La conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie REDD+ est bâtie en respectant et en s'appuyant sur les connaissances, les compétences et les systèmes de gestion traditionnels ou autres, des détenteurs de droits, des parties prenantes et des communautés locales	**IC23** :Preuve d'obtention de consentement libre et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Représentativité des parties prenantes engagées dans le processus de formalisation du CLIP.	**IC233** :Preuve d'obtention de consentement libre, et informé au préalable (CLIP) pour toute utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales pour les activités REDD+. Nombre, pertinence et	Information non disponible	Information non disponible			

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
		représentativité des parties prenantes signataires du CLIP. Disponibilité publique d'une preuve d'implication des tangalamena, autorité administrative dans le processus de formalisation du CLIP					
Critère c4 Promouvoir la propriété privée des droits de carbone ; ces droits sont basés sur les droits statutaires et coutumiers aux terres et aux ressources qui ont généré les réductions ou l'élimination des émissions de gaz à effet de serre.							
Critère c4 Veiller à ce qu'il n'y ait aucune réinstallation involontaire suite à la REDD+ ni de restriction à l'accès aux ressources sans CLIP.							
C41 : Transparence en matière de risques de réinstallation involontaire ou de restriction d'accès aux ressources des activités REDD+. Transparence concernant les personnes effectivement affectées par la survenance de ces risques.	**IC41 :**Base de données et cartes des Personnes Affectées par le Projet (PAP)	**IC413** :Disponibilité de cartes / listes des Personnes Affectées par le Projet (PAP) identifiées, y compris leurs droits dans le domaine des risques de réinstallation ou restriction d'accès aux ressources des activités REDD+	Conforme	Base de données	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	La base de données PAP existe au niveau du projet Makira et accessible au public
C42 : Identification des activités REDD+ avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources sont identifiées	I**C42** :Liste des activités avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources	**IC423** :Disponibilité publique d'une liste des activités avec risque de réinstallation involontaire ou restriction d'accès aux ressources	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
C43 : Transparence, efficacité et équité de traitement des personnes affectées par le projet.	**IC43 :**Plans de réinstallation approuvés. Procédures de réinstallation et de compensation des personnes affectées systématiquement appliquées.	**IC433 :**Disponibilité publique d'un plan de réinstallation approuvé et de la procédure de réinstallation et/ou compensation. Caractère effectif de la compensation des personnes affectées	Non applicable	Non applicable a	Non applicable a	Non applicable	La réinstallation n'est plus admissible
Critère c5 Obtenir le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des communautés locales pour toute activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources, ainsi que respecter et défendre la décision prise.							
C51 : Disponibilité d'un processus documenté pour obtenir le CLIP des communautés locales affectées par les activités REDD+	**IC51** :Existence d'un Manuel et/ou de directives nationales en matiere d'obtention du CLIP pour les activités REDD+	Non applicable	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Information non disponible	Cet indicateur relève plutôt de la stratégie nationale
C52 : Le CLIP est obtenu des communautés locales pour la mise en œuvre de chaque activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources en conformité avec le standard national et les preuves sont rendus publiques pour respecter et défendre les décisions prises	**IC52** :Accord écrit entre le responsable d'un projet REDD+ et les communautés locales se portant sur le consentement de ces dernières pour la mise en œuvre de chaque activité ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources en conformité avec le standard national (chaque activité et chaque changement des activités avec incidence sur les droits doivent faire l'objet d'un accord)	**IC523 :**Existence des accords publiés avec les communautés locales obtenu suivant les [directives/procédures] nationales mentionnant leur consentement pour la mise en œuvre des activités ayant une incidence sur leurs droits aux terres et aux ressources	Conforme	Procès-verbal	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	
Principe d : Toutes les parties prenantes en particulier les communautés locales participent pleinement et efficacement aux activités REDD+							
Critère d1 Assurer la participation pleine et effective de toutes les parties prenantes qui veulent s'impliquer dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+ à travers une participation culturelle appropriée et efficace, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
D11 : Les parties des activités REDD+ sont identifiées	**ID11 :**Liste des parties prenantes pour chaque étape du processus des activités REDD+	**ID113 :**Disponibilité publique de la liste des parties prenantes ou groupes de parties prenantes pour chaque étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Ces informations sont intégrées dans le rapport d'activités de WCS
D12 : Les parties prenantes sont réellement engagées	**ID12** :Plan de participation spécifiant les méthodes et les activités pour assurer la participation effective de chaque groupe de partie prenante identifiée	**ID213 :**Existence d'un mécanisme/démarche impliquant les parties prenantes pour chaque étape du processus du projet allant de la conception jusqu'au suivi	Conforme	Rapport d'activité, PDD	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	L'implication des différentes parties prenantes est mentionnée dans le PDD à la page 13. De même la mise en œuvre du processus qui relate cette implication des parties prenantes est décrite dans le rapport d'activités du projet
D13 : Implication effective des groupes de parties prenantes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités REDD+	**ID13 :**Preuves documentées (fiche de présence) des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie REDD+	**ID133 :**Existence d'une preuve documentée, telle que la fiche de présence des parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des grands projets REDD+	Conforme	Procès-verbal	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Les procès-verbaux des réunions est le type document qui justifie la participation de ces parties prenantes à chaque étape du processus du projet. Ce document est disponible au niveau du porteur de projet
Critère d2 S'assurer que les parties prenantes disposent des informations dont ils ont besoin concernant la REDD+ ; cette information leur est fournie d'une manière culturellement appropriée et à temps, ainsi que la capacité à participer pleinement et effectivement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la stratégie REDD+.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
D21 : Les parties prenantes reçoivent à temps voulu les informations sur les activités, les impacts, le partage des avantages du programme/projet REDD+. et au format adapté, avec attention spécifique aux groupes vulnérables	**ID211 :**Stratégie/Plan de communication prenant en considération les différentes cultures de tous les groupes de parties prenantes identifies'	**ID2113** Disponibilité effective auprès de toutes les parties prenantes de documents qui expliquent la SN et les projets REDD+, élaborés sous un format et sur un support adapté aux spécificités des différents groupes de parties prenantes ou existence des séances d'information au public sur les activités , impacts et le partage des avantages du programme REDD+ (surtout pour les illetrés)	Partiellement conforme	Plan de communication	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Vu que la SN est encore en cours d'élaboration actuellement, ce document n'existe pas encore. Par contre le projet possède sa stratégie de communication adaptée au contexte locale
	ID212 :Pourcentage des informations partagées reçues par les parties prenantes,, Niveau de comprehension des parties prenantes des informations partagées	**ID2123** :Disponibilité publique d'un rapport sur l'impact/effet de la mise en œuvre du plan de communication de la stratégie nationale et des projets REDD+ dans la région	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC	Information non disponible	Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC
Critère d3 Assurer la responsabilité et la légitimité de tous les organes qui représentent les parties prenantes							
D31 : Les membres des plateformes et autres entités de concertation REDD+ sont designés officiellement par les 9 groupes/catégories]	**ID31** :Preuve écrite justifiant la légitimité des représentants des membres de la plateforme REDD+	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	La plateforme régionale REDD+ n'est pas encore mise en place

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
de parties prenantes qu'ils représentent							
Critère d4 Promouvoir et renforcer l'approche genre et l'autonomisation des femmes.							
D41 : Transparence de la différenciation des impacts des activités REDD+ entre les femmes et les hommes	**ID41 :**Cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les activités REDD+	**ID413** :Disponibilité publique de la cartographie des intérêts et impacts différenciés entre les femmes et les hommes pour les différentes activités REDD+	Non conforme				Ce type d'information n'existe pas au niveau du projet Makira
D42 : Mise en œuvre des projets et activités REDD+ favorisant l'autonomisation des femmes, particulièrement celles des communautés locales	**ID42** :Liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes	**ID423 :**Disponibilité publique de la liste des activités REDD+ mis en œuvre favorisant l'autonomisation des femmes	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC
D53 : Le suivi / évaluation de l'accès effectif aux avantages REDD+ est sexospécifique	**ID53** :Ecarts hommes / femmes dans l'accès aux avantagees des activités REDD+	**ID533 :**Nombre de bénéficiaires hommes / femmes Equivalent monétaire des bénéfices reçus hommes / femmes	Conforme	Plan de travail	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	
Critère d6 Traiter efficacement les réclamations et les disputes liées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie REDD+, y compris les disputes concernant les droits aux terres, et aux ressources liées au programme.							
D61 : Existence d'un mécanisme de gestion de plainte fonctionnel et accessible aux parties prenantes	**ID611** :Mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel	**ID6113 :**Existence d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel au niveau du projet REDD+	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Un mécanisme de gestion de plaintes existe et fonctionnel au niveau du projet Makira. Le projet a un système de collecte de doléance et plainte effectuée chaque année

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
	ID612 :Document /base de données contenant les informations relatives aux plaintes	**ID6123 :**Disponibilité publique des griefs des personnes, accessibilité effective au dépôt de grief Délai moyen de résolution des griefs	Conforme	Base de données	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Une base de données sur les griefs (plaintes) existe et est disponible au public au niveau du projet Makira
D63 : Les plaintes liées à la REDD+ sont traités	**ID63** :Proportion des plaintes traitées par rapport aux plaintes enregistrées	**ID633 :**% des plaintes résolues parmi les plantés enregistrées	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC, qui est accessible au public
Principe e : La stratégie REDD+ protège les forêts naturelles contre la dégradation ou leur conversion, accroît les avantages qu'offre la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques, et améliore la sécurité des moyens de subsistance et le bien-être à long terme des communautés locales en accordant une attention spéciale aux femmes et aux personnes les plus marginalisées et/ou vulnérables							
Critère e1 Veiller à ce que les activités de la REDD+ ne provoquent pas la conversion des forêts naturelles en d'autres utilisations des terres, y compris les plantations forestières, et faire de la réduction de leur conversion une priorité de la REDD+.							
E11 : La superficie totale des forêts naturelles dans chaque commune est maintenue dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE11** :Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE113 :** Evolution de la superficie totale des forêts naturelles dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	Conforme	Base de données	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	La base de données cartographique relative à l'évolution de la superficie totale de forêts naturelles est disponible au niveau du promoteur
Critère e2 Minimiser la dégradation des forêts naturelles et faire de la réduction de leur dégradation une priorité de la REDD+							
E21 : La lutte contre les moteurs de dégradation des forêts fait partie des priorités de la REDD+	**IE21 :** Existence d'activités REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts	**IE213 :** Existence des activités REDD+ contribuant à la lutte contre les moteurs de dégradation des forêts naturelles	Conforme	Protocole d'accord	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Toutes les activités du projet tendent vers la lutte contre ces moteurs de dégradation
Critère e3 Veiller à ce que la planification de l'utilisation des terres et les activités REDD+ tienne explicitement compte des services rendus par les écosystèmes et de la conservation de la biodiversité en lien avec les valeurs des parties prenantes locales, des synergies éventuelles et des arbitrages potentiels entre les différents avantages.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
E31 : Les services écosystémiques de valeur pour les populations locales dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+ sont identifiés et maintenus	**IE311 :** Liste des services éco systémiques de valeur pour les populations locales dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE3113 :**Existence d'une liste des services éco systémiques avec priorisation selon leur degré d'importance pour les populations locales et rapport d'évaluation de leur évolution dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	Non conforme				Cette démarche n'a pas été effectuée
	IE312 : Changement du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie	**IE312 3:** Evolution du niveau d'eau dans les rivières principales en période d'étiage et en saison de pluie	Information non disponible	Information non disponible			
	IE313 : Evolution du taux d'accès de la population en eau potable	**IE3132 :** % des populations ayant accès à l'eau potable	Non conforme				Cette démarche n'a pas été effectuée
E32 : Un Plan de gestion et de suivi pour la réduction des menaces sur les espèces menacées, est opérationnel dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE32** :Preuve de réduction des menaces ou maintien des populations d'espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	**IE323 :**Preuve de réduction des menaces ou maintien des espèces menacées dans les zones de mise en œuvre des activités REDD+	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	
Critère e4 Protéger et renforcer le bien-être économique et social des parties prenantes concernées, en produisant des impacts positifs supplémentaires sur la sécurité des moyens de subsistance à long terme des communautés locales tout en réduisant les effets néfastes qui pèsent sur elles, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
E41 : Réduction des effets néfastes et augmentation des impacts positifs assurant la sécurité des moyens de subsistance à long terme	**IE41** : Situation de bien être des communautés locales	**IE413 :** Disponibilité publique d'une étude d'impact social/économique et d'un plan d'atténuation des impacts négatifs et de renforcement de la situation économique des communautés locales validés (Promoteur de projet)	Conforme	Plan de travail	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	L'amélioration de la situation économique des communautés locales est une priorité du projet. Ce plan de renforcement est intégré dans le plan de travail du projet
		IE415 : Evolution de l'indice de bien être des communautés locales	Information non disponible	Base de données	Conservation International	Information non disponible	WCS est en train de mettre en place un système de suivi socio-économique en utilisant l'outil BNS. Une Base de données BNS sera mise en place qui permettra de mesurer et suivre l'évolution de l'indice de Bien être des communautés qui est composé la résultante de plusieurs composantes, y compris les revenus des ménages
Principe f : des mesures visant à prendre en compte les risques d'inversion sont mises en œuvre notamment le partage équitable des avantages des activités REDD+ entre toutes les parties prenantes pertinentes (voir mécanisme de partage des avantages)							
Critère f1 Evaluer et traiter les risques d'inversion des réalisations REDD+, y compris les futurs risques potentiels pour les stocks de carbone forestier et d'autres avantages afin d'assurer l'efficience et l'efficacité du mécanisme REDD+.							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
F11 : l'évaluation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+ en matière de réduction d'émissions GES et sur les plans social et environnemental	**IF11** : Facteurs de risque d'inversion des réalisations des activités REDD+ identifiés	**IF113** : Existence et actualisation fréquente de la liste des facteurs de risque d'inversion des réalisations REDD+	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC et également dans le PDD du projet
F12 : Reduction des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+	**IF12** :Rapport de mise en œuvre de stratégie d'atténuation des risques d'inversion des réalisations des activités REDD+	IF123 :Rapport annuel d'évaluation et de suivi des risques d'inversion des activités REDD+, évaluation de l'évolution des risques	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Cette information est disponible dans le rapport d'activité du MCC
Critère f2 Assurer un partage équitable, sans discrimination et transparent des avantages entre les parties prenantes concernées, avec une attention particulière aux groupes les plus vulnérables et marginalisés à travers des mécanismes transparents, participatifs, efficaces et efficients en tenant compte des droits, des coûts, des risques, et des avantages associés							
F21 : Transparence en matière d'équité de répartition des avantages entre les parties prenantes concernées et de l'attention particulière portée aux groupes vulnérables et marginalisés	**IF21** :Existence d'un mécanisme de partage des avantages selon une démarche concertée avec les communautés locales	**IF213 :** Existence d'un mécanisme de partage des avantages déjà fonctionnel approuvé par les communautés locales (ex : comité de concertation locale) avec dispositions particulières spécifiques envers les groupes vulnérables et marginalisés ; Effectivité de ce mécanisme et des dispositions particulières.	Conforme	Protocole d'accord	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Un protocole d'accord entre le MCC
Principe g : Des mesures visant à réduire les déplacements d'émissions sont prises							
Critère g1 Minimiser les effets du changement indirect de l'utilisation des terres liés aux activités de la REDD+ sur les stocks de carbone forestier, la biodiversité et d'autres services rendus par les écosystèmes (y compris les effets des activités extractives).							

Résultats attendus	Indicateur	Indicateur de	Evaluation de	Moyen de			Observations
G12 : Atténuation des risques de déplacements d'émissions	**IG12 :**Identification des risques et zones de déplacement de déforestation, Plan d'atténuation des risques de déplacements des déforestation et rapport d'évaluation de l'évolution de déforestation dans ces zones	**IG213 :** Existence d'un plan d'atténuation du déplacement de l'émission, % de réalisation du plan	Conforme	Rapport d'activité	WCS/Makira Carbon Company (MCC)	Information non disponible	Cette information se trouve dans le rapport d'activité du projet, qui est accessible au public